mairie

le Vigen

information

automne-hiver 2012

ZOOMS

EN PAGE 9
Contre les cambriolages, ayez les bons réflexes !

EN PAGE 12
Les P'tits Loups de Puy Méry ont passé leur permis piéton, couru un cross et se sont informés sur l'école des temps jadis.

EN PAGE 20
"Méli-Mélo de la Briance", la fête de la culture, fait encore mieux que l'an passé !

EN PAGE 24
Le Club de l'Amitié marche sur les traces de St jacques de Compostelle et pousse des chansons pas très religieuses...

COMMÉMORATION

Au Vigen, la cérémonie de commémoration du 91ème anniversaire de l'Armistice du 11 novembre 1918 a été présidée par madame le maire, Jeanne-Marie Leybros, en présence des élus, des anciens combattants, du lieutenant de gendarmerie, et de la population.

M. Jean-Claude Trentalaud a lu la lettre du ministre des anciens combattants et Mme Le Maire un discours. Comme souvent, les enfants des écoles étaient fortement impliqués dans la cérémonie. C'est avec ferveur qu'ils ont entonné la Marseillaise pour conclure la cérémonie.

COLLECTE DE BOUCHONS

Depuis quelques semaines, vous pouvez trouver, à l'entrée de la mairie, un collecteur pour récupérer les bouchons plastiques en tous genres (surtout sans verre ou métal) au bénéfice des Diabheureux du Limousin.
En effet, ces bouchons sont revendus à l'industrie plasturgique qui, après les avoir fondus, fabrique de nouveaux objets comme, entre autres, des jouets, des articles ménagers ou des salons de jardin.
Le produit de cette vente permet aux Diabheureux du Limousin de faire, pour une partie, des dons à la Recherche sur le Diabète de type 1 (qui est la perte de la production d'insuline, fonction essentielle de notre organisme) et de contribuer, pour une autre partie, à l'organisation de sorties pour les enfants de l'association (bowling, accro-branche ou même Futuroscope ou zoo de Beauval, par exemples) de façon à les distraire un peu de leur maladie.
Pour plus d'infos, vous pouvez consulter le site : http://diabheureuxlimousin.site88.net
Alors, un geste simple, le collecteur est juste à l'entrée de la Mairie, de suite à votre droite !

Pascale REYTIER

NOUVELLE BOULANGERIE

Depuis le 18 octobre 2012, Monsieur et Madame ARNAUD, boulangers à Solignac, ont ouvert une annexe, en face de notre Mairie. Leur pain, déjà réputé, vous est très gentiment vendu par Sandrine. Cette Vigenoise, maman de 5 enfants (dont 2 sont encore à la maison), connaît bien le bourg puisqu'elle a travaillé, pendant 4 ans, au restaurant *Les Sarrazins*.
Après avoir subi un « embellissement », cette boutique est redevenue un point de rencontre pour les adeptes du pain de fabrication artisanale. Le produit-phare est la *Mitronette*, de tradition Française, pour laquelle vous aurez 1 carte de fidélité : la 21e vous est offerte !
De 7 h à 13 h les lundis, mardis, jeudis, vendredis et samedis, vous pouvez y trouver le journal, des bonbons, des boissons fraîches, du lait… et des viennoiseries bien sûr ! Une nouveauté, à partir de janvier 2013 : de 7 h à 12 h 15, tous les jours, sauf le mercredi, et le dimanche de 8 h à 12 h !
Amis gourmands, faites-vous plaisir !

Pascale REYTIER

Vigenois de ville ou Vigenois de campagne, Jean Bodin (1529-1596) nous dirais « Il n'y a de richesse que d'hommes »

Jeanne Marie LEYBROS
Maire du Vigen

Il fait bon vivre au Vigen !

Madame, Monsieur, Chers Amis,

L'année 2012 se termine. Cette période est rythmée par le traditionnel repas des aînés et l'arbre de Noël pour les enfants. Mais le temps est venu également pour les élus de faire le bilan de l'année écoulée et de se projeter vers l'année suivante.

La perspective de voir les dotations des collectivités gelées pour 2013 et en baisse à partir de 2014, nous apporte une certaine anxiété quant à la réalisation de nos projets d'investissements malgré une gestion anticipative rigoureuse. Nous voulons cependant garder l'optimisme indispensable pour réaliser nos ambitions.
Actuellement nous poursuivons le projet de regroupement scolaire au bourg, par la construction d'une école maternelle. Nous sommes en attente des subventions afférentes à ce projet, sollicitées auprès du Conseil Général (Contrats Territoriaux Départementaux) et de l'État (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux).
Les travaux de rénovation de l'église ont subis un léger retard mais vont commencer au début de l'année ainsi que les travaux d'aménagement du bourg, liés à la sécurité ; ces derniers vont être réalisés au début du deuxième trimestre 2013, ils seront dirigés par les services de Limoges-Métropole.

Je souhaite maintenant aborder l'urbanisation de la commune qui s'intensifie. Elle est régulée par le PLU (Plan Local d'Urbanisme).
En France, en 1800, seulement 3 % de la population vivait dans les villes pour passer à 15 % en 1900 et 50 % en 2008. Au Vigen, la commune est passée de 990 habitants en 1962 à 2084 habitants au 1er janvier 2012, date du dernier recensement : la population a doublé en 50 ans. Ce facteur d'urbanisation intense est cependant plus concentré sur la partie de la commune voisine de Limoges. Les exploitations agricoles sont devenues excessivement rares au nord de la commune.
Actuellement deux lotissements sont en voie de création, le premier à Puy Méry pour quarante neuf lots maximum, et le deuxième au bourg, allée des Pommiers pour une vingtaine de lots. D'autres projets sont à l'étude.
Nous venons d'intégrer les espaces communs du lotissement de Puy Méry (espaces verts, réseaux divers) dans le domaine public communal.
Nous devons malgré la configuration particulière de notre commune qui s'étale le long de la départementale 704, jusqu'à Saint-Maurice-les-Brousses, cohabiter intelligemment, en protégeant les activités agricoles très présentes dans le sud de la commune.

C'est incontestablement le rôle de la municipalité et des associations, de réunir les habitants autour de centres d'intérêts communs. C'est pour cela que nous encourageons les manifestations, culturelles ou autres et suscitons l'action et l'installation de nouvelles associations, de commerces, de services. Je vous rappelle la présence de la bibliothèque municipale dont la fréquentation a considérablement augmenté ; actuellement plus de 800 personnes y sont inscrites. Le choix des livres est varié et le prêt gratuit.

Je souhaite que pour cette nouvelle année chacun de nous ait à cœur de faire siennes des valeurs telles, que le respect mutuel, la tolérance dans l'acceptation de la liberté individuelle de vivre et de penser ; c'est ainsi nous pouvons agir aujourd'hui pour l'avenir de l'humanité.
Le Conseil Municipal se joint à moi pour vous souhaiter d'excellentes fêtes de fin d'année, pour vous et tous ceux qui vous sont chers, afin d'aborder 2013 empreints de confiance et de sérénité afin que chacun puisse dire : IL FAIT BON VIVRE AU VIGEN !

Jeanne Marie LEYBROS

SOMMAIRE

P. 2-3
IL FAIT BON VIVRE AU VIGEN !
L'édito du Maire.
Zooms sur le Vigen.

P.4
VIE DE LA COMMUNE
Le budget, les aménagements, les projets (...) de la municipalité.

P.12
LES P'TITS LOUPS
Les pages des écoliers du Vigen.

P.16
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
Actions et investissements de l'Agglomération.

P.18
VIE DES ASSOCIATIONS
Interviews, rendez-vous, activités des associations de la commune.

P.28
REPORTAGE
Petites & grandes histoires du Vigen et alentours.

P.32
CARNET
Agenda, mémento, diaporama...

OURS

Le Vigen Information
automne - hiver 2012

Mairie du Vigen | 05 55 00 51 17
1, place Adrien Delor - 87110 Le Vigen

Directrice de la publication
Mme Jeanne Marie LEYBROS
Maire de la commune du Vigen
Rédaction
L'équipe du conseil municipal
site.mairie-le-vigen@orange.fr

Conception graphique | Moshi.Moshi
09 79 29 40 41 / www.moshimoshi.fr
Impression | l'Atelier Graphique
05 55 50 68 22 / www.ateliergraphique.fr

Imprim'vert. Ne pas jeter sur la voie publique.

Sauf mentions contraires © images : Mairie du Vigen.

Fête de la culture. Photo : Pascale SAVARY.

Vie de la Commune

Roule ma boule !
(Jeu de René Coudert)

À propos des Écoles

191 enfants ont retrouvé le chemin des écoles : 119 au Bourg et 72 à Puy Méry.

Au Bourg de la petite section maternelle jusqu'au CE2 et à Puy Méry du CE2 au CM2 avec des classes à double niveau sauf pour les CP et les CM2.
Les CE2 ont été partagé pour équilibrer les effectifs entre les 2 écoles.
15 entrants en petite section maternelle.

COTÉ GARDERIE & CANTINE

Une garderie dans chaque école qui accueille les enfants de 7 h 15 à 9 h et de 16 h 30 à 18 h 45.
Le tarif est de 1,70 € par jour (matin et/ou soir).

Le prix d'un repas au restaurant scolaire est de 2 €.
Les menus sont affichés sur le site, aux écoles et visibles sur le site internet de la mairie : www.le-vigen.fr.
Un repas de Noël est prévu le jeudi 20 décembre.

TEMPS DE REPOS OU SIESTE

Ce temps de repos est sous la responsabilité de l'Éducation Nationale. La salle dédiée au dortoir est équipée de 32 lits. À la demande des parents des élèves de MS, l'institutrice a demandé des couvertures aux parents pour instaurer un moment de calme où les enfants écoutent une histoire, et certains s'endorment.

PROJETS & ACTIVITÉS SCOLAIRES

Les enfants font de nombreuses activités grâce aux budgets attribués par la Mairie et aux dons financiers récoltés par l'association des parents d'élèves Les Galoupiots.
Pour information la Mairie donne 36 € par élève pour l'achat des fournitures scolaires et 1500 € par école pour les activités et le transport en bus. À cela s'ajoute des subventions au coup par coup pour de gros projets tels que les classes de découvertes.

AU BOURG

Les PS et MS font des rencontres avec l'école de Feytiat et sont allés à Ligoure pour une activité théâtre.
Les MS et GS sont allés visiter le Musée de Rochechouart.
Les GS et CE1 font eux des rencontres avec l'école de Solignac.
En sport : tennis et basket seront partagés avec deux intervenants sportifs.

Le projet pédagogique pour tous les enfants de l'école du Bourg est une classe de découverte au centre de Lathus dans la Vienne avec 3 grands axes : apprendre à vivre en collectivité, développer l'autonomie des élèves et motiver les apprentissages. La pratique sportive, l'environnement, la lecture pour viser à créer une véritable cohésion des groupes classes. Départ le lundi 28 janvier et retour le mardi 29 au soir pour de grandes aventures.

À PUY MÉRY

Les CE2 ont passé leur permis piéton et les CM2 ont été sensibilisé par des agents de la gendarmerie sur la prévention routière.
Pour les 3 classes : cross de secteur et départemental ainsi que football et criquet avec deux intervenants sportifs.
Le projet d'école « La critique du cinéma autour du rêve » continue cette année sur un nouveau thème : *L'affiche de cinéma papier et numérique.* Pour cela les enfants assisteront à 3 séances cinéma et iront à l'Opéra Théâtre de Limoges.

CÔTÉ TRAVAUX

Comme annoncé dans le journal précédent, la garderie du Bourg a été entièrement refaite et agrémentée pour le bien être des enfants.

RÈGLES DE SÉCURITÉ

Rappelons qu'il est formellement interdit de pénétrer dans l'enceinte des écoles en dehors des temps scolaires. Il est également interdit de laisser un enfant seul dans la cour sans la présence d'un maître.

Pour les enfants qui utilisent les transports scolaires ainsi que pour tous les enfants de Puy Méry qui descendent en bus déjeuner au Bourg, les consignes suivantes sont à appliquer :
• les cars sont équipés de ceintures de sécurité que vous devez mettre.
• vous devez également écouter les consignes du chauffeur et de l'accompagnateur.

Hors temps scolaire, vous êtes placés sous la responsabilité du personnel communal que vous devez respecter : tout manquement à ces règles pourra être réprimandé.

Cette année 2012 se termine par la venue du Père Noël qui offre un cadeau à tous les enfants de la commune de 0 à 10 ans ainsi qu'à tous les enfants scolarisés au Vigen.

Sylvie BAUDOU

Regroupement des écoles

Le Conseil municipal lors de la séance du 24 septembre 2012, a voté à l'unanimité, la création d'une école maternelle au bourg.

Cette création permettra le rapprochement des trois classes de Puy Méry, et la nouvelle école sera fonctionnelle et adaptée aux besoins des enfants.

UN PETIT RAPPEL

• De la maternelle au CE1 tous les enfants vont à l'école du bourg.
• Du CE1 au CM2 tous les enfants vont à l'école de Puy Méry.
• Les élèves de CE1 sont répartis sur les deux écoles.

Comment sont situés géographiquement sur la commune les enfants qui fréquentent les deux écoles ?

Actuellement sur 191 enfants inscrits en totalité au Vigen, 70 sont originaires du nord de la commune (Lotissements et villages de Puy-Méry, le Coudert, Bon Abri, les Pradilles). Les autres enfants habitent le bourg et le sud de la commune.
Ce qui nous donne en pourcentage : 37 % sur le Nord de la commune et 63 % au Centre et au sud.

Ces chiffres à eux seuls pourraient justifier le regroupement.

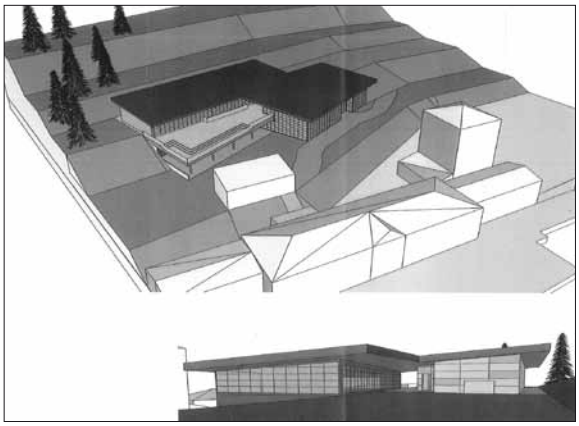

Figuration de l'un des projets d'école maternelle devant le restaurant scolaire

Ce projet est réalisé pour le confort et la sécurité des enfants en regroupant les garderies périscolaires et en limitant les transports.

CONFORT ET SÉCURITÉ

Actuellement les familles ayant plusieurs enfants qui fréquentent les deux écoles doivent les récupérer le soir dans les deux centres. Ils peuvent aussi rejoindre leur frère ou leur sœur dans l'une ou l'autre garderie en empruntant les cars scolaires. Limoges-Métropole qui détient la compétence « transports scolaires » n'assure la liaison entre les deux garderies que parce que la commune a un projet de regroupement.
Lorsque le regroupement sera effectif les enfants ne seront plus transportés tous les midis pour déjeuner au restaurant scolaire du bourg et pourront ainsi profiter de leur pause déjeuner pour jouer et se détendre.

En conclusion cette nouvelle école est réalisée avec l'accord de l'inspection académique, pour le bien être des enfants tout en diminuant les frais de fonctionnement de la commune.

Une étude est en cours sur le devenir des bâtiments communaux de Puy Méry afin d'avoir une utilisation optimale de cet ensemble.

Jeanne Marie LEYBROS

Audition de l'école de musique

Samedi 23 juin 2012, s'est tenue la traditionnelle audition de l'école de musique municipale du Vigen, au centre culturel polyvalent.

Elle s'est déroulée en deux parties, l'une à 16 h 30 et l'autre à 20 h 45.
Les élèves ont présenté le fruit de leur travail : musique d'ensemble, chant, instruments. Petits et grands ont mis tout leur cœur pour présenter un spectacle de qualité alternant le classique et le contemporain sous l'œil avisé de leurs professeurs.

Une mention particulière aux petits élèves du « jardin musical » qui se sont particulièrement concentrés pour suivre la mesure et ont largement mérité les applaudissements récoltés.
Ils vous donnent tous rendez-vous le samedi 15 juin 2013 pour une nouvelle représentation.

Virginie REIGUE LAURENT

Relais d'assistants maternels (RAM)

Les assistantes et assistants maternels du Vigen et de Solignac, bénéficient depuis le 1er octobre des services du « Relais d'Assistants Maternels » de Boisseuil. (RAM)

20 assistant et assistantes maternels sont répertoriés sur la commune du Vigen. Ce sont les « nounous » qui accueillent à leur domicile, chaque jour un ou plusieurs bambins et exercent leur profession en solitaire ; mise à part la présence des chères têtes blondes.

Le RAM a, entre autres, pour objectif d'améliorer l'accueil des jeunes enfants au domicile des assistants maternels, de les soutenir dans l'exercice de leur métier, de contribuer à leur professionnalisation.

Cette structure de proximité, dénommée « Croque Lune » est située résidence de la Halle, à Boisseuil, dans des locaux agréables et fonctionnels.
Une professionnelle, éducatrice de jeunes enfants, y est présente tous les jours. Elle anime des temps collectifs durant lesquels professionnels de l'accueil à domicile, enfants et parents peuvent se rencontrer, s'exprimer et tisser des liens sociaux.
Des temps de permanence sont également prévus, afin d'informer et d'orienter les parents, les professionnels et les candidats à l'agrément.
Précisons que l'accueil au RAM est entièrement gratuit.
Le RAM est financé par les communes partenaires aidées par la CAF.
Actuellement, il existe 35 relais en Haute-Vienne, deux autres sont en projet.

Depuis son ouverture aux communes du Vigen et de Solignac le RAM de Boisseuil a suscité un intérêt certain auprès de plusieurs assistant(e)s, il est à souhaiter que d'autres les rejoignent et participent avec bonheur aux diverses animations!

LA SEMAINE DU GOÛT AU RAM CROQUE LUNE

Du lundi 15 au vendredi 19 octobre 2012 enfants, parents et assistants maternels des communes de Boisseuil, Solignac et Le Vigen ont participé à des ateliers de découverte dans le cadre de la semaine du goût. Carottes, potimarrons, pommes et poires ont été proposés cuits/crus en morceaux ou en purées/compotes, sous formes liquide et solide, salés et/ou sucrés.

D'AUTRES ANIMATIONS SONT PRÉVUES

• Mardi 20 novembre : La journée nationale des assistantes maternelles, sur le thème du livre, aura lieu à Feytiat et regroupera 10 relais.
• Mardi 18 décembre : Noël au RAM. Un spectacle, « Blanche Neige et ses flocons » réunira à la sale des fêtes de Boisseuil assistants maternels, enfants, parents et grands-parents !

Le Relais Assistants Maternels / Parents est ouvert aux assistants maternels, aux candidats à l'agrément, aux enfants, aux parents, aux futurs parents :
• Les temps collectifs sont sur inscription les lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9 h 15 à 11 h 30.
• Les temps de permanence sont le lundi de 13 h à 18 h, le mardi de 13 h à 17 h 45, le mercredi de 9 h à 11 h et le vendredi de 15 h à 17 h.

Contacts

Sandrine MIRAMONT
05 55 58 83 06
ramboisseuil87@orange.fr

Personnel communal

Un nouvel employé municipal au Vigen

Il est arrivé un beau matin du mois de mai.

C'est de Thierry BROCHET dont il s'agit. Il est le dernier à avoir rejoint l'équipe des employés municipaux.

Ce natif de Châteauponsac, habitant Condat-sur-Vienne depuis 10 ans, par amour, trouvait le trajet un peu long pour le faire 2 fois par jour. Et ça n'est pas son fils de 17 ans qui nous dira le contraire.

Il a occupé sensiblement le même emploi pendant 27 ans ! Il chapeautait un groupe de douze employés ; Châteauponsac est plus vaste que le Vigen ; ici, ils sont quatre. Le travail à accomplir est tout aussi intéressant et l'ambiance des meilleures. Chaque jour débute par la distribution des tâches de chacun, un peu de bureau, et hop, le voilà dehors ! C'est au grand air qu'il se plaît le plus ce jardinier de métier ! Alors, pour la voirie et les espaces verts, il est tout à fait à son aise. Il fait aussi le lien entre Le Vigen et Limoges Métropôle.

Et, après ces quelques mois de recul, aucun regret !

Pascale REYTIER

La Gendarmerie nous communique

Contre les cambriolages, ayez les bons réflexes !

PROTÉGER VOTRE DOMICILE

• Lorsque vous prenez possession d'un nouvel appartement ou d'une maison, pensez à changer les serrures.
• Équipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un viseur optique, d'un entrebâilleur.
• Installez des équipements adaptés et agréés (volets, grilles, éclairage automatique intérieur/extérieur, alarmes ou protection électronique...). Demandez conseils à un professionnel.
• N'inscrivez pas vos nom et adresse sur votre trousseau de clés.
• Si vous avez perdu vos clés et que l'on peut identifier votre adresse, changez immédiatement vos serrures.
• Ne laissez pas vos clés sous le paillasson, dans la boîte à lettres, dans le pot de fleurs… Confiez les plutôt à une personne de confiance.
• Fermez la porte à double tour, même lorsque vous êtes chez vous.
• Soyez vigilant sur tous les accès, ne laissez pas une clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée.
• De nuit, en période estivale, évitez de laisser les fenêtres ouvertes, surtout si elles sont accessibles depuis la voie publique.
• Ne laissez pas traîner dans le jardin, une échelle, des outils, un échafaudage…
• Avant de laisser quelqu'un pénétrer dans votre domicile, assurez-vous de son identité en utilisant l'interphone, le judas ou l'entrebâilleur de porte.
• En cas de doute, même si des cartes professionnelles vous sont présentées, appelez le service ou la société dont vos interlocuteurs se réclament.
• Ne laissez jamais une personne inconnue seule dans une pièce de votre domicile.
• Placez en lieu sûr et éloigné des accès, vos bijoux, carte de crédit, sac à main, clés de voiture et ne laissez pas d'objets de valeur qui soient visibles à travers les fenêtres.
• Si vous possédez un coffre-fort, il ne doit pas être visible des personnes qui passent chez vous.
• Photographiez vos objets de valeur pour faciliter les recherches en cas de vol.
• Notez le numéro de série et la référence des matériels, conservez vos factures, ou expertises pour les objets de très grande valeur.
• Signalez au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie tout fait suspect pouvant laisser présager la préparation ou la commission d'un cambriolage.

EN CAS D'ABSENCE DURABLE

• Avisez vos voisins ou le gardien de votre résidence.
• Faites suivre votre courrier ou faites le relever par une personne de confiance : une boîte à lettres débordant de plis révèle une longue absence.
• Votre domicile doit paraître habité ; demandez que l'on ouvre régulièrement les volets le matin.
• Créez l'illusion d'une présence, à l'aide d'un programmateur pour la lumière, la télévision, la radio…
• Ne laissez pas de message sur votre répondeur téléphonique qui indiquerait la durée de votre absence.
• Transférez vos appels sur votre téléphone portable ou une autre ligne.
• Dans le cadre des opérations « Tranquillité vacances » organisées durant les vacances scolaires, signalez votre absence au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie ; des patrouilles pour surveiller votre domicile seront organisées.

VICTIME DE CAMBRIOLAGE ?

COMPOSEZ LE 17 OU LE 112

• Si les cambrioleurs sont encore sur place, ne prenez pas de risques inconsidérés ; privilégiez le recueil d'éléments d'identification (type de véhicule, langage, stature, vêtements…).

• Avant l'arrivée de la police ou de la gendarmerie, protégez les traces et indices à l'intérieur et à l'extérieur : ne touchez à aucun objet, porte ou fenêtre ; interdisez l'accès des lieux à toute personne, sauf en cas de nécessité.

• Déposez plainte au commissariat ou à la brigade de votre choix (article 5 de la Charte d'accueil du public). Munissez-vous d'une pièce d'identité.

• Faites opposition auprès de votre banque, pour vos chéquiers et cartes de crédits dérobés.

• Déclarez le vol à votre assureur.

Pourquoi porter plainte ?

Le dépôt de plainte après un cambriolage est essentiel.
Il permet aux cellules cambriolages implantées dans chaque département de faire des recoupements et ainsi d'appréhender les malfaiteurs.
Ces unités sont épaulées par des policiers ou des gendarmes formés en police technique et scientifique qui se déplacent sur chaque cambriolage pour relever les traces et indices.

NUMÉROS UTILES
• Opposition carte bancaire 0892 705 705
• Opposition chéquier 0892 68 32 08
• Téléphones portables volés
SFR : 10 23
Orange : 0 800 100 740
Bouygues Telecom : 0 800 29 10 00

PLUS D'INFORMATIONS : WWW.INTERIEUR.GOUV.FR

SENTIERS DE RANDONNÉES

Depuis longtemps les randonneurs peuvent parcourir un sentier commun au Vigen et à Solignac. Un topo guide sur papier est disponible à la mairie ; il est également téléchargeable en format PDF sur le site internet de la commune à la rubrique « Tourisme ».

Ce sentier n'est toutefois pas répertorié au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée). Le parcours comprend une part trop importante de routes goudronnées et une traversée dangereuse de la route de Saint Yrieix.

En collaboration avec le Conseil Général, la commune est en train de définir un nouveau cheminement qui permettra :
de respecter les critères du PDIPR et d'y être inscrit,
de proposer un sentier plus court et plus accessible sur le Vigen (avec éventuellement des variantes) mais de disposer à l'inverse, pour les randonneurs chevronnés, d'un parcours plus important en créant une continuité avec le sentier de Solignac et celui du château de Chalusset.

Le Conseil Général a d'ailleurs lancé la construction, sur la Ligoure, d'une passerelle piétonne qui permettra cette continuité.
Le parcours est à peu près défini et une ou deux variantes du circuit principal sont envisagées.
Des conventions devront être signées avec les propriétaires pour quelques très courts tronçons qui passent dans le domaine privé. Dans l'une des variantes, le chemin public qui relie le débouché de l'allée du Capitaine au hameau du Chatenet, devrait être ré-ouvert. Il est actuellement pour partie fermé par une végétation envahissante et pour le reste annexé par l'exploitant, Il est bien entendu que cette réouverture doit se faire en collaboration avec les riverains et en tenant compte des impératifs de leur exploitation.
Pour l'ensemble le balisage sera refait et un nouveau topo guide sera édité. Tout devrait être en place courant 2013.

EXPOSITION CLAUDIA PAQUET

Comme chaque année à la même époque Claudia Paquet inaugurait le vendredi 16 novembre, à la salle polyvalente, son exposition qui se poursuivait jusqu'au 19 novembre.

Le thème était cette année « Bain d'hiver ». Tout l'art de Claudia Paquet est dans l'ambiance irréelle très « Grand Meaulnes » qu'elle crée en mariant les fleurs artificielles, les plantes naturelles, les objets ordinaires anciens, les pièces minérales et végétales diverses. Dans ce cadre elle présentait des compositions artificielles plus vivantes que nature et une grande variété de parfums d'ambiance.
De plus, cette année, elle parrainait un jeune créateur de mobilier : Fabien CHAUVET. Il a créé, à Couzeix, sa société, VOREVBOIS (site internet : www.vorevbois.fr) et présentait l'une de ses réalisation, la table basse « organique ».

Comme d'habitude des bénévoles du Vigen et les établissements Roulière avaient apporté leur appui pour la mise en place de l'exposition. Que d'énergie dépensée, d'ailleurs, pour une exposition malheureusement si brève !

CONCOURS DE LABOURS

Union Intercommunale des Organisations Agricoles de Solignac, Le Vigen Condat

C'est par une très chaude après midi d'août que se sont affrontés les jeunes laboureurs du canton, lors du concours de labours cantonal annuel.
Il s'est déroulé au lieu dit Ventaud sur la commune de Solignac.

Malgré un terrain très sec, les concurrents ont su déjouer les pièges pour nous offrir un travail soigné et de qualité. Les anciennes mécaniques n'ont pas déméritées et ont montré aux plus jeunes que les années n'ont pas altérées leur savoir faire du sillon droit et propre.

LES RÉSULTATS

LABOUR A PLAT

- 1er BLANCHER Laurent
- 2ème AUVRAY Benoit
- 3ème DECONCHAT Rémy
- 4ème FAUCHER Cédric
- 5ème DECONCHAT Fréderic
- 6èmes MARTIN Romain et VALETTE Nicolas ex æquo

JEUNES MOINS DE 16 ANS

- 1er MAZEAUD Alexandre
- 2ème VALETTE Benjamin

VIEUX TRACTEURS

- 1er DEBORD Raymond
- 2ème BOULESTIN Aurélien
- 3ème NICOT Jean Louis
- 4ème CRUVEILHER Gilbert
- 5ème NICOT Fréderic
- 6ème CHATARD Daniel
- 7èmes GARRIGUES Claude et TESSIER Alain ex æquo
- 9ème ARNAUD Jeannot

TRACTION ANIMALE

- AUVERT Michel

Rendez-vous est pris à Condat-sur-Vienne l'année prochaine.

DICRIM

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

L'article L.125-2 du Code de l'Environnement indique :
"Les citoyens ont droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent. Ce droit s'applique aux risques technologiques et aux risques naturels prévisibles."

Le décret du 11 octobre 1990, modifié par le décret du 9 juin 2004 précise que le maire est tenu de réaliser un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM), qu'il doit faire connaître au public.
Ce document a été élaboré par la commune. Il fournit les informations sur les risques majeurs, naturels ou technologiques, qui peuvent survenir sur son territoire. Il fournit également à chacun les conseils à suivre, les réflexes à avoir, pour assurer sa sécurité et celle de sa famille, en cas de survenue de ces risques qui reste bien entendu peu probable.
Ce document actuellement à l'impression sera distribué dans chaque foyer.
À l'heure où nous rédigeons ce texte nous espérons qu'il pourra l'être avec ce journal ; sinon ce sera dans les jours qui suivent.

L'ATELIER MÉMOIRE

Au début de l'été, en présence de tous les participants et de Béatrice TOURAT, référente gérontologique du Conseil Général et animatrice de l'atelier, Jean-Luc BONNET, adjoint à la mairie du Vigen a remis aux 18 personnes de l'atelier mémoire, leur diplôme d'assiduité.

Créé il y a maintenant quelques années, l'atelier mémoire propose de nombreux exercices. Ils se déroulent sous forme de jeux, avec à la clé une stimulation douce, ludique et progressive, permettant l'éveil de certaines zones en sommeil. Des stratégies sont évoquées, afin d'optimiser l'utilisation de la mémoire dans la vie quotidienne.

La fréquence des rencontres renforce l'intégration sociale qui constitue une partie essentielle du maintien à domicile dans de bonnes conditions. L'adaptation des activités crée une dynamique de groupe qui respecte les compétences individuelles et donne à chacun le plaisir de se retrouver, de s'exprimer, d'échanger...

Ces ateliers se déroulent au Vigen les 2ème et 4ème jeudis de chaque mois.
Pour tout renseignement, contacter la mairie : 05 55 00 51 17.

COLLECTE DE PHOTOS

Beaucoup d'entre nous ont dans le secret de leurs tiroirs ou de leur grenier des photos prises lors d'évènements divers qui se sont déroulés sur notre commune.

Toutes ces photos constituent un trésor malheureusement disséminé un peu partout. La municipalité ainsi que les associations qui se consacrent à la préservation de la mémoire de la commune, sont intéressées par ce trésor et souhaitent le rassembler.
Si vous possédez de telles photos confiez-les à la mairie. Indiquez votre nom et votre adresse, la nature de l'évènement, la date (au moins approximative) et si vous le souhaitez un commentaire. Nous ferons une copie du document et nous vous rendrons l'original sous quelques jours.

Quels évènements nous intéressent ?
Tous les évènements sont intéressants ; petits ou grands ; récents ou très anciens ; heureux ou malheureux : visite d'une personnalité, inauguration, remise de décoration, évènement sportif ou culturel, concours, accident, intempéries ou catastrophe naturelle, fête, construction de bâtiment, travaux, évènement privé particulier, etc.
En plus des photos vous pouvez aussi nous confier des documents divers relatifs à des évènements. Nous en ferons également une copie.

Alors, retournez vos tiroirs, fouillez vos greniers !

CENTENAIRE DE MME HERVY

Madame Camille DELOR, épouse HERVY, a eu 100 ans le 5 novembre 2012 et a fêté son anniversaire au Vigen entourée de sa nombreuse descendance. Elle est la petite fille de Jean André Adrien DELOR, qui fût maire du Vigen pendant 39 ans, de 1872 à 1912. À nouveau la municipalité lui souhaite un très bon anniversaire.

Les p'tits loups

Voici le point de vue, le "perçu", le "vécu", de nos élèves sur divers sujets.
Il nous ont remis ces textes qu'ils ont rédigés eux-mêmes et nous les transcrivons tels que nous les avons reçus sans aucune modification.

Mélange de générations sur les vieilles photos de classe

Les écoles du VIGEN autrefois
par les CM1 - CM2

M. Chanconie et Mme Audevard nous ont raconté :

LES TRAJETS
Autrefois, les élèves allaient à l'école à pied car il n'y avait pas de transport scolaire et de véhicules. Ils devaient se lever tôt et devaient être fatigués en arrivant à l'école. Aujourd'hui la majorité des enfants viennent en bus ou en voiture. Nous avons de la chance de nous lever plus tard et d'arriver à l'école moins fatigués.

LE POÊLE
Le poêle est une sorte de grosse cheminée au centre de la classe. Il servait à chauffer la classe. Les enfants l'allumaient et s'ils se brûlaient le maître ne s'occupait pas d'eux. Nous n'aurions pas aimés être à leur place car nous trouvons que c'est très dangereux. Pendant la récréation, le poêle chauffait la soupe et à midi ils la buvaient dans leur « cantine ». Nous n'aurions pas aimé être à leur place car ils ne mangeaient que de la soupe et ne mangeaient pas d'entrée ni de dessert.

LA SALLE DE SOUPES
La salle de soupe est une salle où les enfants mangent leur nourriture. Autrefois, il n'y avait pas de cantine. Cela nous a étonnés qu'il n'y ait pas de chaises dans la salle de soupe, mais des bancs. Ils mangeaient dans des bols. Ils ne mangeaient que des légumes et jamais de viande.

LES VÊTEMENTS
Les garçons n'avaient pas de "jeans ou pantalon" comme aujourd'hui. Ils avaient des shorts. Les garçons avaient des grandes chaussettes que leurs mamies tricotaient le soir devant un feu de bois. Ils avaient des vêtements très légers. En classe, les filles avaient des blouses. Elles avaient des jupes et des collants, des

vestes qui se fermaient avec des boutons. La majorité des filles avaient des jupes à carreaux. Elles avaient des capuches accrochées à leur blouse. Certains professeurs avaient des cravates.

LES CHAUSSURES
Il y a longtemps, les enfants allaient à l'école avec des sabots et des galoches. Les galoches étaient des chaussures montantes avec des lacets, la semelle était en bois, le reste était en cuir. Le cuir était cloué au bois. Il y avait une espèce de morceau en fer pour qu'elles durent plus longtemps. Les galoches étaient des chaussures solides. Nous trouvons que les chaussures d'autrefois n'étaient pas jolies.Nous n'aimerions pas les porter parce qu'elles devaient faire mal aux pieds.

LES CHEVEUX
Autrefois les enfants avaient une drôle de coupe de cheveux, leur frange était penchée. Les enfants n'allaient pas chez le coiffeur. Leur papa et leur maman leur coupaient plus ou moins bien les cheveux. Aujourd'hui nous allons presque tous chez le coiffeur.

Élèves de CM1-CM2, novembre 2012

L'école d'autrefois

Ce que nous aurions aimé dans l'école d'autrefois :

• Les élèves finissaient l'école à quatorze ans.
• Quelquefois les maîtres ou les maîtresses amenaient leur animal en classe ; chien ou chat . On pouvait en parler ou l'étudier.
• Certains élèves portaient une distinction sur leur blouse, en récompense du travail bien fait.
• Les élèves avaient moins de devoirs car ils aidaient les parents aux travaux agricoles.
• A l'école, les élèves jouaient aux billes, à la toupie, aux osselets.
• Les élèves étaient plus disciplinés et moins embêtants pour les autres camarades qu'aujourd'hui.

Ce que nous n'aurions pas aimé dans l'école d'autrefois :

• Écrire à la plume, avec l'encre dans un encrier devait être compliqué.
• Les maîtres ou maîtresses tapaient sur les doigts avec une règle.
• Les punitions étaient plus sévères.
• Les garderies n'existaient pas et les enfants attendaient dehors ou rentraient seuls.
• Les élèves faisaient des kilomètres à pied pour aller à l 'école ou rentrer chez eux.
• Il y avait beaucoup d'élèves dans une classe, par exemple 48 élèves.
• Les toilettes étaient sous le préau et ils devaient avoir froid.
• Les craies blanches sur le tableau noir crissaient et faisaient mal aux oreilles.
• Les élèves portaient une blouse ou un tablier identique pour tous.
• Il y avait classe un jour de plus : lundi, mardi, mercredi, vendredi, samedi.
• Les élèves devaient allumer le poêle à bois chaque matin et rajouter du bois dans la journée ; ils devaient aussi balayer la classe.
• Les filles et les garçons étaient séparés et n'étaient pas dans la même école.

Les élèves de CM2, École de Puy-Méry, novembre 2012.

La journée d'un élève en 1940

Bonjour, nous nous appelons Lucie et André et nous sommes frère et sœur. Moi Lucie j'ai 9 ans et moi André j'ai 10 ans. Nous nous levons 7 jours sur 7 à 6 heures du matin. Nous prenons notre petit déjeuner composé d'un bol de lait et d'un morceau de pain. Nous faisons notre toilette avec l'eau de la bassine que nous avons remplie la veille, on s'habille, on met notre blouse, les chaussettes bien chaudes tricotées par mamie et on met nos bottes. André va à l'étable aider notre père, Lucie aide notre mère à faire la vaisselle. Ensuite nous allons à l'école en coupant à travers champs. Quand nous arrivons à l'école nous pouvons jouer un peu. Sauf Lucie qui cette semaine doit allumer le poêle et remplir les encriers.
La cloche sonne, on se met en file indienne et on entre dans la classe. Le maître écrit une morale sur le tableau : « Rien ne sert de courir il faut partir à point ». Ensuite nous faisons une dictée.
Pendant la récréation un de mes copains s'est fait voler ses billes !
Après la récréation, le maître sort son cahier de mathématiques. Il écrit au tableau des multiplications. Ma copine a fait une tache d'encre, le maître a déchiré sa feuille et elle est obligée de tout recommencer !
À midi tous les enfants prennent leur gamelle et vont dans la salle de soupe.
Le soir après la classe nous rentrons à pied tous les deux. Le trajet est long et surtout fatigant. Quand nous arrivons, nous faisons nos devoirs et nous allons manger. Après nous allons nous brosser les dents et nous laver la figure. Puis nous faisons un petit bisou à notre mère et notre père et nous allons au lit lire un petit peu.

Mélanie, Killian, Julie, Mayron, Corentin et Bastien (CM1)

Le cross de secteur
par les CE2

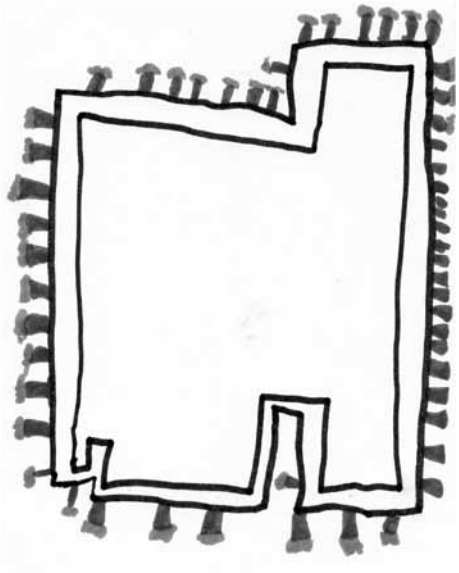

Le cross a eu lieu vendredi 23 novembre autour des terrains de foot de St Lazare. Il y avait l'école de Feytiat, l'école du Roussillon, l'école de Condorcet et l'école de Puy-Méry.
Les enfants avaient apporté des vêtements de rechange, un goûter pour après la course et de l'eau.

Les filles et les garçons n'ont pas couru ensemble.
Les filles et les garçons de 2004 ont couru 1200m, les filles et les garçons de 2003 1500m, les filles de 2002 1500m et les garçons 1800m.

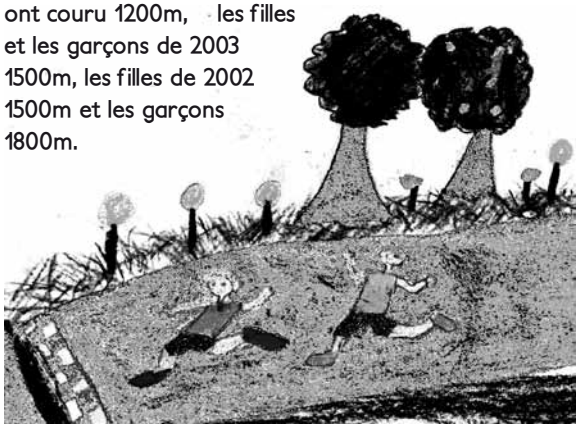

C'était notre premier cross. Il était difficile et long. Il fallait accélérer pour passer devant les autres et après on était fatigué. Il y en avait qui poussait pour passer devant.
Pour une première fois, nous sommes très fiers de notre course même si certains sont déçus de leur résultat. Mais personne n'a abandonné et nous nous sommes bien amusés.

Les élèves de CE2

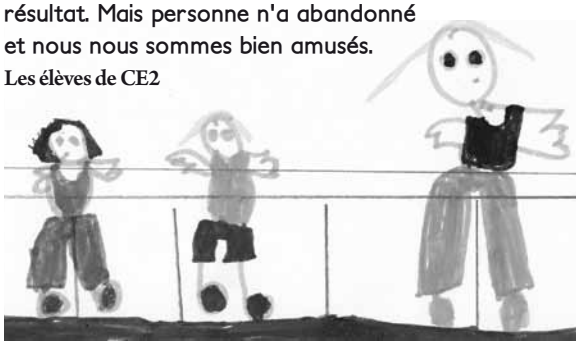

Le permis piéton
par les CE2

Lundi 26 novembre les élèves de CE2 de l'école de Puy-Méry ont passé leur permis piéton.

Laura Lapeyronie, de la gendarmerie, nous a fait passer un test pour vérifier que l'on connaissait bien le code du jeune piéton.

Nous avons tous réussi et reçu le permis piéton.

Il y avait Serge Roche un représentant de la Maif Prévention, le gendarme Karine Louis et Sacha Biasse un conseiller municipal pour nous remettre le permis.

Un journaliste du Populaire est venu pour écrire un article.

Les élèves ont appris quelques panneaux, qu'il faut faire attention sur la route et qu'il faut redoubler de vigilance quand on traverse la chaussée.

La mairie nous a offert un goûter pour fêter l'événement !

Les élèves de CE2

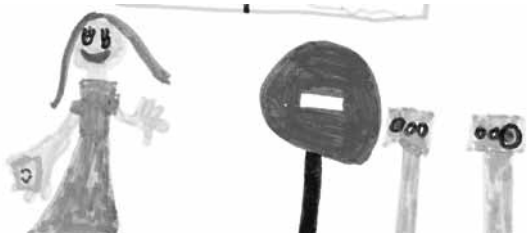

Communauté d'Agglomération

Arrêt Télobus en haut du lotissement des Farges

Connaissez-vous TÉLOBUS ?

Le principe : TÉLOBUS vous offre la possibilité d'accéder au réseau de transport urbain à partir d'un arrêt situé sur notre commune. Un taxi affrété par la S.T.C.L. vient vous chercher à un point d'arrêt et à un horaire défini pour vous acheminer jusqu'à un point de correspondance d'une ligne régulière du réseau T.C.L. Ce service est organisé sur un principe de réservation téléphonique (gratuite, hors coût de communication) après inscription gratuite préalable.

• Sur le Vigen il existe 9 points d'arrêt sur la ligne 42 : Les Farges, Renardières Haut, Renardières Bas, La Baisse, le Vigen Bourg, Puy Mery, Allées du Coudert, lotissement des Pradilles, lotissement de Leycuras.
• Et un point d'arrêt sur la ligne 43 : Boissac
Les deux lignes aboutissent (ou proviennent) du pôle de Saint-Lazare. Chaque point d'arrêt de la commune peut être desservi, à l'aller comme au retour, deux fois par jour selon les horaires précis ci-contre.

Concrètement

• On s'inscrit gratuitement en remplissant un formulaire disponible sur le site www.stcl.fr
• On reçoit sa carte TÉLOBUS avec un code personnel quelques jours après.
• On peut alors faire appel au service et l'utiliser.

Exemple d'utilisation

• J'habite au bourg du Vigen. Nous sommes mardi. Mon fils de 16 ans commence ses cours au Lycée Limosin à 9 h le lendemain.
• Ce mardi, entre 8 h et 12 h ou entre 14 h et 16 h, il appelle au 05 55 34 87 47 pour réserver un taxi sur la ligne 42 du TÉLOBUS : départ de l'arrêt du Vigen Bourg et en direction de Saint-Lazare.
• Mercredi à 8 h 12, le taxi arrive au bourg du Vigen et amène mon fils au relais de bus du pôle de Saint-Lazare, prés de la clinique Chénieux. Arrivé au pôle Saint-Lazare, il prend le trolley 4 (direction Montjovis) à 8 h 30. Il arrive à la Mairie de Limoges à 8 h 40. À 8 h 42, il prend le bus 35 (direction place Winston Churchill) et arrive place d'Aine à 8 h 45.

Le coût total (TÉLOBUS + diverses correspondances trolley ou bus) sera celui d'un trajet ordinaire sur une ligne quelconque de la S.T.C.L. : 1,30 € pour un billet acheté à l'unité ; moins si l'on est titulaire d'un des différents abonnements que propose la S.T.C.L.

TÉLOBUS s'utilise avec les même titres de transport (hormis la carte Groupe et les cartes du service Handibus Limoges Métropole) et aux mêmes tarifs que ceux du réseau T.C.L. On présente simplement son titre de transport valide au conducteur du taxi TÉLOBUS. Il suffit ensuite de valider ce titre lors de la montée dans le bus en correspondance.

LE VIGEN Les Farges → LIMOGES Pôle St Lazare
Du lundi au samedi - Toute l'année (hors jours fériés)

LE VIGEN Les Farges	08:06	13:16
Renardières Haut	08	18
Renardières Bas	09	19
La Baisse	10	20
Le Vigen Bourg	12	22
Av. d'Obernai	14	24
Solignac Bourg	16	26
Puy Méry	23	33
Allée des Couderts	24	34
Lot. Les Pradilles	25	35
Lot. Leycuras	26	36
LIMOGES Pôle St Lazare	33	43

LIMOGES Pôle St Lazare → LE VIGEN Les Farges
Du lundi au samedi - Toute l'année (hors jours fériés)

LIMOGES Pôle St Lazare	12:15	17:40
Lot. Leycuras	22	47
Lot. Les Pradilles	23	48
Allée des Couderts	24	49
Puy Méry	25	50
Solignac Bourg	32	57
Av. d'Obernai	34	59
Le Vigen Bourg	36	18:01
La Baisse	38	03
Renardières Bas	39	04
Renardières Haut	40	05
LE VIGEN Les Farges	42	07

Où acheter/recharger votre titre de transport TCL ?
Au plus près... Office de Tourisme - 7, Pl. du Breuil - Solignac

SOLIGNAC Villebon → LIMOGES Pôle St Lazare
Du lundi au samedi - Toute l'année (hors jours fériés)

SOLIGNAC Villebon	08:02	13:12
Boissac	07	17
La Reynie	09	19
La Plagne	12	22
Les Hauts d'Envaud	14	24
Envaud	15	25
Le Pont Rompu	19	29
Ventaud	21	31
Les Conces	22	32
Les Jonchères	25	35
LIMOGES Pôle St Lazare	29	39

LIMOGES Pôle St Lazare → SOLIGNAC Villebon
Du lundi au samedi - Toute l'année (hors jours fériés)

LIMOGES Pôle St Lazare	12:15	17:40
Les Jonchères	21	46
Les Conces	24	49
Ventaud	25	50
Le Pont Rompu	26	51
Envaud	30	55
Les Hauts d'Envaud	32	57
La Plagne	34	59
La Reynie	37	18:02
Boissac	39	04
SOLIGNAC Villebon	44	09

Attention : ne vous présentez pas à l'improviste à un arrêt aux heures indiquées : TÉLOBUS ne passe que s'il a été réservé la veille. Si vous réservez le taxi pour vous rendre à Limoges, n'oubliez pas de le réserver aussi pour le retour. Pour ce retour soyez à l'heure à Saint-Lazare ; le taxi n'attendra pas...

• N'hésitez plus à utiliser ce service complémentaire, finalement gratuit, qui vous permet de vous déplacer sereinement à Limoges pour une journée ou une demi-journée. Le service fonctionne toute l'année du lundi au samedi sauf les jours fériés.
• La réservation s'effectue la veille du déplacement du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 14 h à 16 h.
• Pour tout renseignement complémentaire, appelez le service TÉLOBUS au 05 55 34 87 47. Un conseiller est présent pour vous renseigner du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30.
• Pour télécharger le formulaire d'inscription ou le règlement complet du service rendez vous sur :
www.stcl.fr (onglets *Horaires et Plans* puis *TÉLOBUS*)
www.le-vigen.fr (onglets *Services*, *Transports*, puis *TÉLOBUS*).

Jean Luc BONNET

Vie des Associations

Spectacle Club de l'Amité :
« Tout va très bien Madame la Marquise »

CULTURE & LOISIRS VAL DE BRIANCE

SECTION INFORMATIQUE

Bilan de la section informatique depuis sa création

Après une session dite de rodage, de janvier à juin 2010, la scolarité 2010-2011 a vu un passage à la vitesse supérieure grâce :
• à l'aide apportée par un nouveau formateur bénévole : Guy Faye ;
• à l'effort consenti par Yves Baccaunnaud et Pascale Savary pour assurer deux cours supplémentaires ;
• et par l'apport d'un rétroprojecteur qui permet dans certains cas d'effectuer une présentation générale avant une mise en pratique
Les 5 cours organisés chaque semaine de septembre 2010 à Juin 2011 ont permis de satisfaire toutes les demandes en attente.

Pour la session de septembre 2011 à juin 2012, compte tenu du nombre d'inscrits, ce sont trois groupes qui ont été formés.

Le nombre d'inscription ayant encore diminué cette année il n'y a plus que deux cours par semaine ce qui peut sembler normal en raison du nombre total d'élèves formés à ce jour (environ 60 personnes) par rapport aux personnes susceptibles d'être intéressées, que ce soit sur le commune du Vigen ou hors commune sachant que nous ne limitions pas notre action aux seuls habitants de notre commune.

L'expérience a démontré que pour beaucoup de personnes, surtout débutantes, il était nécessaire de prolonger leur formation au-delà de la première session et qu'une deuxième année, totale ou partielle, s'avérait souvent bénéfique en termes de facilité d'utilisation de l'outil informatique.

Notre objectif reste de compléter l'équipe de formateurs afin d'offrir dès l'année prochaine des sessions plus orientées vers du perfectionnement en tout cas de compléter notre offre de formations qui pour l'instant reste généraliste tout en étant au plus près des besoins des participants.
Même si au travers des retours que nous pouvons avoir, les participants sont satisfaits, nous nous devons de ne pas nous endormir sur nos lauriers et de faire en sorte de pérenniser et d'améliorer cette activité..

Contacts

CLVB Section Informatique
Yves Baccannaud : 05 55 00 50 16
Pascale Savary : 05 55 30 61 18
clvbsectioninformatique@laposte.net
www.le-vigen.fr

ASSOCIATION CRESCENDO AU VIGEN

Crescendo au Vigen, "1 an déjà " !

Après un an de fonctionnement, la bonne ambiance règne toujours au sein de l'Association.

Le dimanche 7 octobre a eu lieu notre première « Foire aux Instruments » avec un succès mitigé. En raison des intempéries beaucoup d'exposants se sont désisté, car la manifestation avait lieu sous chapiteau ouvert.
Toutefois, plusieurs visiteurs et acheteurs ont bravé le mauvais temps pour nous rendre visite. Un grand merci à eux.

Notre assemblée générale s'est tenue le vendredi 26 octobre 2012, le bureau a été reconduit à l'unanimité sous la présidence de Corinne BOUQUEAU :
• Vice Président : Mathieu DUTRIAT
• Secrétaire : Myriam CHAILLOU
• Secrétaire adjointe : Chantal MALIGNE
• Trésorier : Joël CHAILLOU
• Trésorière adjointe : Michèle FAUCHER
• Commissaire aux comptes : Jacques MALIGNE
• Membres actifs : Grégory GAVERIAUX, Nathalie GAVERIAUX, Alain COMBROUZE, Nathalie COUTY

Merci à M. Jean Luc BONNET qui représentait la municipalité, ainsi qu'aux nouveaux venus.

Manifestation prévue pour 2013

• Samedi 2 février : soirée tube 1ère partie : piano voix avec la participation d'élèves de l'école de Musique du Vigen. 2ème partie : soirée dansante avec animateurs. Nous vous attendons tous pour passer une agréable soirée dans la joie et bonne humeur.

• Dimanche 6 octobre : foire aux instruments (sous chapiteaux fermés).

Contacts

Association Crescendo au Vigen
Mairie du Vigen
1, place Adrien Delor - 87110 Le Vigen
05 55 00 51 17 / www.le-vigen.fr

RENAISSANCE SOLIGNAC-LE VIGEN

CONCERT AUX CHANDELLES

L'événement phare de l'année, le traditionnel concert de Noël aux chandelles, aura lieu le vendredi 21 décembre à 21 h à l'abbatiale de Solignac, avec le *Quartett de Saint-Pétersbourg*.

Cette formation, venue tout droit de Russie, effectue une tournée en France du 12 novembre au 6 janvier et fait, à notre grande joie, une halte à Solignac. Nous pourrons entendre de nombreux chants orthodoxes et populaires russes, dont le célèbre « Kalinka »…

Renseignements, réservations

- Office de Tourisme de Solignac : 05 55 00 42 31
- Box Office Limoges : 05 55 33 28 16

RÉTROSPECTIVE DES MANIFESTATIONS

Deux expositions originales et fort intéressantes ont eu lieu à la fin de l'été :

- À la bibliothèque du Vigen, à l'occasion de la journée de la culture, près de 300 personnes ont pu découvrir, avec intérêt et surprise, les photos de plaques funéraires en porcelaine, méconnues et à préserver.
- À l'abbaye de Solignac, durant les Journées du Patrimoine, ont été exposés de véritables *Trésors cachés* : des vêtements liturgiques du XVIIIème siècle à nos jours.

Le 19 octobre, la soirée Documents anciens a permis à de nombreuses personnes de retrouver leur jeunesse ! Le thème en était : « Les quartiers de Solignac dans les années 50 ».
53 commerces ont été répertoriés à cette époque : tailleurs, couturières, mercières, quincaillers, poissonniers… animaient alors les rues du bourg.

D'autres manifestations sont prévues durant le premier trimestre 2012, mais toutes les dates ne sont pas encore arrêtées. Le concert Jeunes Talents aura lieu début avril, avec, comme à l'accoutumée, la participation de nombreux jeunes issus de diverses écoles de musique.
Nous souhaitons vous retrouver nombreux lors de ces manifestations, et vous rappelons que toutes les personnes passionnées d'histoire, de patrimoine et de musique sont les bienvenues, une réunion a lieu tous les premiers lundis du mois, venez nous rejoindre !

Contacts

Renaissance Solignac - Le Vigen
Noëlle Gilquin : 05 55 00 54 59
Christine Hervy : 05 55 00 41 44
renaissancesolignac@laposte.net
http://renaissancesolignac.voila.net

TROPHÉES DES ASSOCIATIONS

Les trophées des associations distinguent, chaque année, les associations ou les membres d'associations qui se sont particulièrement illustrés par leurs actions ou leurs performances au cours de l'année écoulée.

Quand ce journal sera distribué ces trophées auront été remis par la municipalité mais ils ne le sont pas au moment ou nous envoyons nos textes à l'impression. Bien sur nous pourrions déjà donner la liste des récompensés : nous la connaissons mais nous ne pouvons pas faire le compte rendu de la remise. Alors nous attendrons notre édition de juin 2013 pour vous faire un compte rendu de cette manifestation, qui ne peut être que sympathique, et la liste viendra avec.

Rappelons que Marine FLOIRAT, notre jeune judoka qui avait été distinguée l'an passé, a continué sur la voie du succès en devenant ceinture noire.

CULTURE & LOISIRS VAL DE BRIANCE

SECTION BIBLIOTHÈQUE

Au vu du succès de la première édition de la fête de la culture, la municipalité et la section bibliothèque de l'association Culture et Loisirs Val de Briance se devaient de reconduire la manifestation.

Le trac était perceptible au sein de l'équipe des organisateurs, le matin du 30 septembre. « Les visiteurs seront-ils nombreux ? N'avons-nous rien oublié ? Le succès de l'année dernière n'a t-il pas placé la barre un peu haut ? » Dès dix heures, ils étaient rassurés : la foule était là, nombreuse, curieuse, chaleureuse avec les artistes et les auteurs, et réceptive à leurs œuvres.

Cette année, l'invité d'honneur était Georges Patrick Gleize, l'auteur de *Une nuit en juin* (Éd. Albin Michel). Vingt-cinq autres auteurs étaient au rendez-vous, des régionaux venus en voisins (Franck Linol, Maurice Robert, Albert Valade) mais aussi des locaux bien de chez nous puisqu'ils habitent sur la commune (Michel Dudognon, Christian Lainé, Jean-Paul Romain-Ringuier).

Les peintres n'étaient pas en reste. La qualité de leurs réalisations fut appréciée à leur juste valeur par un public connaisseur.
Là aussi, la commune pouvait s'enorgueillir de compter parmi eux des Vigenois : Jean-François Deléron, Françoise Chastenet, Monique Mercier et Ginette Roux. Le Solignacois Jacques Abadie avait fait le déplacement.

Jacqueline Coudert, Cathy Lucas et Nicole Strini présentaient, elles, leurs travaux de points comptés, d'encadrement et de dentelle.
L'après-midi fut ponctuée d'événements qui retinrent l'attention d'un public encore plus nombreux que le matin (il est vrai que certains visiteurs venus en éclaireurs étaient revenus en compagnie de leurs conjoints, voisins ou cousins).

Sébastien Vidal, auteur des *Fantômes rebelles* et des *Clandestins de la liberté* (Éd. De la Veytizou) animait une conférence sur la résistance, appréciée par tous et approuvée par les plus anciens.
Albert Valade prit le relais en évoquant le massacre d'Oradour-sur-Glane, dont il fut témoin alors qu'il était adolescent.

Les visiteurs furent ensuite invités à enjamber les bancs d'école pour participer à la dictée d'autrefois orchestrée de main de maître(sse) par Maguy Deconchat. Les plus petits s'appliquèrent à produire leurs plus beaux dessins, concours oblige.

Il restait à découvrir les expositions sur les écoles du Vigen au XXème siècle (éh oui, il y en eut quatre, deux au bourg et celles de Boissac et de Puy-Mery) et sur Lucien Pouret, enfant du Vigen « monté à Paris » pour faire fortune. Nombreux étaient celles et ceux à scruter les panneaux, à la recherche d'un visage connu, d'un souvenir d'enfance.

L'association « Renaissance de Solignac » présentait une exposition sur les pierres tombales ensevelies.

La deuxième édition de Méli-Mélo de la Briance fut, vous l'avez compris, une réussite. À en croire Franck Linol, auteur de fameux polars limousins, elle se situe dans le top 5 des manifestations littéraires auxquelles il a participé.
Elle est en passe de devenir un événement culturel incontournable dans la région, c'est en tout cas la conclusion de l'article paru dans le Populaire du Centre.

On en accepte l'augure bien volontiers...

Déjà une tradition !

Malgré sa toute jeunesse (2 ans), la Fête de la culture s'inscrit déjà dans la continuité et a ses traditions, ses habitudes, ses habitués. Pour ceux qui en douteraient les photos ci-jointes, l'une prise en 2011 et l'autre en 2012, en sont la preuve irréfutable...

Année 2011

Année 2012

TENNIS CLUB VAL DE BRIANCE

Le Club de tennis compte pour cette année 2012-2013 une augmentation du nombre de licenciés. De nouveaux habitants sur les communes sont arrivés avec leurs raquettes dans les valises.

Depuis cette année, le club a ouvert une école de tennis pour les enfants des deux communes avec 7 jeunes de 6 à 9 ans. Il organisera pour la deuxième année consécutive en collaboration avec les écoles les sessions de « tennis à l'école » au printemps 2013

Le club compte à ce jour 49 licenciés, 3 courts de tennis extérieurs éclairés. La dynamique se porte tout d'abord sur les jeunes, mais il faut penser aussi aux séniors qui aujourd'hui représentent un nombre important dans le club, qui s'investissent sportivement et nous permettent d'avoir cette année pas moins de 2 équipes inscrites en plus de 35 ans, 2 équipes masculines, et 1 équipe féminine pour toute la saison 2013.

Le tournoi open, qui se déroula début septembre, eut un succès inattendu avec 62 inscriptions, toutes confondues, et les participants se souviennent généralement du cadre et de l'accueil, ce qui les motive à revenir, voire même prendre une licence au TC Val de Briance.

Des projets comme la rénovation du deuxième court du Vigen et l'équipement des deux courts en matériel font partie des gros projets pour 2013, il y aura aussi une journée Portes ouvertes en juin, ainsi que des cours pour adultes offerts par le club et la ligue (CITA-CITV).

Nous remercions les communes pour leur soutient au quotidien.

Contacts

Tennis Club Val de Briance
Renseignements (et réservations)
Office de tourisme de Solignac
05 55 00 42 31 / tcvaldebriance@fft.fr
www.club.fft.fr/tcvaldebriance

BRIANCE LOISIRS SECTION DANSE

La section danse de l'association Briance Loisirs a repris ses activités le lundi 10 septembre.

La danse est une activité ouverte à tous les publics, quel que soit leur âge. Elle rapproche les générations et dynamise le corps et l'esprit. Venez tenter l'expérience lors d'un cours, que vous soyez débutant ou confirmé !

COURS & HORAIRES

- Le lundi, salle polyvalente du Vigen
  Cours Débutant (18 h 30 / 19 h 15)
  Cours Intermédiaire (19 h 15 / 21 h)
  Cours Rock, tous niveaux
  (21 h / 22 h 15)

- Le vendredi, salle des fêtes de Solignac
  Cours Danse en ligne / Country
  (19 h / 20 h 15)
  Cours Perfectionnement
  (20 h 15 / 21 h 30)
  Soirée d'entraînement, ouverte à tous les adhérents (21 h 30 / 23 h)

Toutes ces activités sont encadrées par notre monitrice, Marie Magdziak.

À noter

Des stages de danse auront lieu le samedi 26 janvier 2013 à Solignac et un bal le 16 mars 2013 au Vigen.

Permanences de 9 h à 12 h 30 :
tous les mardis, jeudis et vendredis ;
les mercredis en semaine paire ;
les samedis en semaine impaire.

Contacts

Briance Loisirs
7, place Georges Dubreuil
87110 Solignac
Liliane Dumont : 05 55 48 97 22
briance.loisirs@orange.fr

COMITÉ DES FÊTES

REPAS DANSANT

Pour sa neuvième et dernière manifestation de l'année, le comité des fêtes avait une fois de plus bien fait les choses.

Le dimanche 25 novembre, les 120 convives ont apprécié les tables joliment décorées par les dames du comité, le très savoureux et copieux repas réalisé par le traiteur Paul Bénétreau et servi dans les règles de l'art par son équipe de serveuses et serveurs. Puis ce fut Stéphane Villard et son orchestre qui ont eu la lourde charge de faire digérer les convives.

Mission accomplie, grâce aux passos, rumbas et autres countries, pour le plus grand plaisir de tous.

LOTO

Samedi 6 octobre, le comité a organisé son loto annuel et une fois de plus il a fait salle comble et cartons pleins.

Victime de son succès, nous avons dû refuser, pour des raisons évidentes de sécurité, bon nombre de joueurs potentiels. Pour les plus chanceux, qui ont pu participer, de nombreux lots de valeur étaient en jeu, notamment un séjour pour deux personnes en pension complète dans un hôtel 3 étoiles sur la Costa Barcelona. L'ambiance était conviviale.

Aux entractes, les joueurs ont dégusté les crêpes confectionnées par les dames du comité et se sont désaltérés à la buvette.

LES MUSICALES DU CADRE NOIR

Le comité des fêtes a encore réalisé un choix judicieux en mettant à la disposition de la population un spectacle à l'école nationale d'équitation du Cadre Noir.

En ce dimanche 21 octobre, c'est un car complet qui a pris la route de Saumur. À notre arrivée, c'est par une dégustation (modérée) de vins d'Anjou, brillamment commentée par le maître des lieux que la journée a vraiment commencé, suivie par un copieux et savoureux repas.

L'après-midi, ce fût une heure trente de pur régal des yeux et des oreilles, devant un spectacle équestre et musical. Tout le monde est resté émerveillé devant la parfaite harmonie entre ces hommes et ces femmes et leurs superbes chevaux. Grâce aux commentaires très professionnels du commentateur, nous avons pu appréhender tout ou presque, du travail énorme fourni pour arriver à un résultat tout en finesse, rythmé au son de l'ensemble instrumental de Paris, jouant tout à côté des chevaux. Cet après-midi restera longtemps dans l'esprit des personnes présentes. Les commentaires très agréables, dans le car du retour conforte le comité dans son choix, mais une difficulté demeure : trouver pour 2013 une destination aussi intéressante. À méditer...

FEU D'ARTIFICE

Le 13 juillet, le feu d'artifice était programmé au Vigen cette année.

La municipalité nous avait demandé de bien vouloir assurer la partie « bal populaire » pour terminer la soirée. Pour ce faire nous avons choisi Pascal Terrible et son orchestre. Malheureusement, la pluie incessante de la fin d'après-midi a conduit l'artificier et la municipalité à annuler le feu d'artifice et à le reporter à une date ultérieure. Malgré tout nous avons décidé de maintenir le bal, l'orchestre étant installé lorsque la décision d'annuler le feu a été prise. Ce ne sont finalement qu'une cinquantaine de personnes qui ont pu profiter de cette agréable soirée. Le 17 août, le temps plus clément, a permis le tir du superbe feu d'artifice et ce sont quelques centaines de personnes qui ont applaudi le spectacle et ensuite profité du bal animé par l'orchestre de Clody Musette avec le concours de Pascal Terrible qui a souhaité gentiment, nous apporter son soutien, suite à l'échec du 13 juillet .

Contacts

Comité des Fêtes / Mairie du Vigen
1, place Adrien Delor - 87110 Le Vigen
05 55 00 51 17 / www.le-vigen.fr

CLUB DE L'AMITIÉ

SECTION "CHANSONS THÉÂTRE"

Samedi 27 octobre, en soirée, et dimanche 28, l'après-midi, le club présentait son nouveau spectacle : *Le Bar de la Marine et les Chansons des Années Couleurs*.

L'an passé le spectacle avait connu un franc succès ; le club fût donc tenté cette année de donner deux représentations. Ce fût un bon pari car c'était plein aux deux séances. Le public n'était pas exactement le même le samedi et le dimanche ; le choix de deux jours et deux horaires différents s'avéra être une bonne idée en permettant à chacun d'assister au spectacle selon sa disponibilité.

Pour les deux séances le spectacle comprenait deux parties.
La première se passe sur le vieux port de Marseille, avec les gars de la marine. On y assiste à une grande discussion entre César, Marius, Fanny, Panisse, Honorine et bien sur Monsieur Brun, le « Lyonnais ». C'est l'occasion, pour nos artistes amateurs, de montrer un jeu qui révèle chez certains un beau talent naturel.
La deuxième partie est formée d'une suite de saynètes, toutes plus étonnantes les unes que les autres, bâties chacune autour d'une de ces chansons colorées que nous connaissons tous. Là aussi que de talents cachés !

Le final fut une surprise. On vit sortir de sa cabine de bain un chippendale en bikini des années « soixante » sur la chanson « Itsi bitsi petit bikini ». Certains n'en sont pas encore revenus. D'ailleurs l'avez-vous reconnu ?

Tout le monde attend maintenant octobre 2013. Le club et ses artistes se remettent au travail en espérant redonner aux spectateurs l'occasion des mêmes rires et menus plaisirs que lors des spectacles de ces deux dernières années.
Retenez donc ces dates : samedi 26 et dimanche 27 octobre 2013.

SAINT-JACQUES DE COMPOSTELLE

Du 2 au 5 juin, cette année, 13 marcheurs du Club de l'Amitié sont partis sur les traces de milliers de pèlerins avant eux, sur les chemins de Saint Jacques de Compostelle ; rassurez-vous, la première partie du voyage s'est faite en voiture (!) et par étapes.

La première étape a été, bien sûr, pour se restaurer (!) dans un joli petit village très bien aménagé pour recevoir les visiteurs de passage ; la deuxième les a poussés jusque vers leur destination :

Saugues, près du Puy-en-Velay.
Après avoir pris possession de leurs chambres, ils sont partis à la découverte des alentours, jusqu'à ce que l'angélus les invite à regagner leur maison d'hôtes.
Là, une immense table rassembla les marcheurs de tous horizons, et tout le monde échangea rires et idées dans une ambiance très conviviale. Enfin, tout le monde alla se coucher pour un sommeil réparateur.
Après le petit-déjeuner (très copieux) du deuxième jour, chaque groupe partit vers des horizons différents.
Nos Vigenois se rendirent à Notre Dame du Gévaudan (sans la bête du même nom) à travers champs et chemins, sous la pluie. Chacun y pria la Vierge d'envoyer le beau temps pour continuer, et il en fut ainsi. Plus tard, sept d'entre eux firent un parcours de 26 kilomètres, les autres optèrent pour un trajet plus court, pour se retrouver le soir avec de nouveaux promeneurs.
Le troisième jour, une visite guidée du Puy-en-Velay était prévue : Église et escalade au Rocher Saint-Michel d'Aiguilhe. Escalade est le mot qui convient, puisqu'il a fallu gravir un nombre de marches incalculable, pour enfin accéder à un endroit calme et serin, bercé par une musique qui vous procure la paix intérieure. Et c'est pendant la descente vers la ville de Saugues, au détour d'un chemin, qu'ils le virent… Un énorme loup : La Bête du Gévaudan était bien là, sous leurs yeux. Aux incrédules, ils pourront leur indiquer l'endroit exact où l'attendre. Elle y revient en général tous les jours au coucher du soleil. Vous voyez une ombre se poser sur le chemin et, un peu à l'arrière, vous apercevez la tête (en bois), sur un socle, attendant tous les curieux…
Pour le quatrième jour, rendez-vous fût pris après le petit-déjeuner pour le retour en Limousin, non sans avoir fait le détour par Salers et le Puy Mary.
Ravis de cette aventure et navrés qu'elle soit déjà terminée, tous les participants sont partants pour une seconde expédition qui les ramènera sans doute vers cette même destination.
Les dates sont d'ores et déjà fixées : il s'agit des 10, 11 et 12 juin 2013. Il leur reste encore à découvrir la culture des lentilles et le Rocher Corneille, point culminant du Puy en Velay (757 m.).
L'accueil très chaleureux et les repas très corrects font que leur hôte (qu'il soit ici remercié) restera le même sans aucun doute !

LES ACTIVITÉS DU CLUB

- Points de fils, Couture, Riréjoie : Tous les lundis de 14 h à 17 h
- Chansons, Théâtre : 1er et 3ème mardis du mois de 14 h à 17 h
- Jeux : 2ème et 4ème mardis du mois de 14 h à 17 h
- Arts récréatifs, Tricoussin : 2ème et 4ème mercredis du mois de 14 h à 17 h
- Patois : Tous les jeudis de 14 h à 17 h
- Marche et découverte : 1er et 3ème vendredis du mois

Contacts

Club de l'Amitié / Mairie du Vigen
06 11 40 87 71 / 05 55 31 96 06
www.le-vigen.fr

LOISIRS FORM'

LOISIRS FORM' propose 2 cours distincts :

• UN COURS D'ÉVEIL À LA DANSE CLASSIQUE (4 À 9 ANS).
Ce cours se déroule dans le foyer des jeunes avec, comme nouveauté cette année, des barres parallèles mobiles qui permettent aux enfants de découvrir de nouveaux mouvements de danse.

Cette année, il a lieu le jeudi de 17 h 30 à 18 h 45, et est animé par Ambre, élève d'Isabelle D'ESTRICHE, professeur de danse à LIMOGES.

• UN COURS DE STRETCHING.
Proposé le mercredi de 18 h à 19 h et de 19 h à 20 h dans la salle du centre culturel polyvalent. Anthony manage nos adhérentes toujours fidèles depuis de nombreuses années.

Le stretching est une forme de gymnastique douce ayant pour objectif d'étirer et d'assouplir l'ensemble de l'organisme. Quand le stress se fait trop insistant, misez sur une séance de stretch : ces postures lentes favorisent la détente et le retour au calme.
À PRATIQUER SANS MODÉRATION !

LE BUREAU
- Présidente : Anne-Marie BIOJOUT
- Trésorière : Geneviève FONDANÈCHE
- Secrétaire Marie-Noëlle GAUTIER

Le bureau de l'Association LOISIRS FORM' remercie la Mairie pour son implication et son soutien auprès des associations et particulièrement pour l'achat des barres parallèles qui nous ont été offertes en début d'année.

Contacts

Loisir Form'
Anne-Marie Biolout : 05 55 06 27 18

JUDO CLUB VAL DE BRIANCE

Le Judo Club Val de Briance a repris ses cours depuis le 4 septembre.

Après 10 ans de bons et loyaux services, le président, Régis Mottet, a passé la main à une nouvelle équipe. La présidence du club est désormais assurée par Françoise Garnier et Pascal Floirat ; les comptes sont suivis par Christelle Chassagnard et Benoît Sinou ; le secrétariat est assuré par Karine Celier et Fabienne Deconchat.

COMPÉTITIONS

Quelques résultats probants depuis le début de la saison :
• Marine, titulaire de sa ceinture noire depuis quelques mois et toujours au Pole Espoir Judo cette année, a fini 5ème au Tournoi National de Limoges et 1ère à la Coupe du Jeune Arbitre Officiel cadet
• Rémi a terminé 5ème du Tournoi National de Limoges
• Cannelle s'est classée 1ère dans sa catégorie à la Coupe Individuelle Minimes
• Thomas, Baptiste et Rémi ont validé en octobre la première partie de leur Ceinture Noire.
• Florian et Baptiste ont terminé 5ème et 6ème de la Coupe du Jeune Arbitre Officiel cadet
• Colleen et Thomas rejoignent Florian, Baptiste, Rémi et Marine comme stagiaires commissaires sportifs.

LES COURS

Tous nos cours restent dispensés par Arnaud Eylier, enseignant diplômé d'État 4ème DAN.

Pour découvrir le judo, venez nous rejoindre chaque semaine :
• Né(e)s en 2007 et 2008
Le samedi de 10 h 30 à 11 h 30
• Né(e)s en 2005 et 2006
Le mardi de 17 h 30 à 18 h 30
et/ou le vendredi de 18 h à 19 h
• Né(e)s en 2003 et 2004
Le mardi de 18 h 30 à 19 h 30
et/ou le vendredi de 18 h à 19 h
• Né(e)s en 2001 et 2002
Le mardi de 18 h 30 à 19 h 30
et/ou le jeudi de 18 h 30 à 20 h

• Né(e)s en 1999 et 2000
Le mardi de 19 h 30 à 20 h
et/ou le jeudi de 18 h 30 à 20 h
et/ou le vendredi de 19 h à 21 h
• Né(e)s en 1998 et avant
Le mardi de 18 h 30 à 19 h 30
et/ou le vendredi de 19 h à 21 h

Quel que soit votre âge, venez essayer : un horaire vous convient forcément !

ET LE TAÏSO ?

Le Taïso, destiné aux plus de 15 ans, c'est chaque jeudi de 20 h à 21 h. Venez voir et essayez !

Bénévoles, sympathisants et sponsors, nous restons à votre écoute et sommes prêts à vous accueillir.

Contacts
Judo-Club Val de Briance
Avenue Saint-Éloi - 87110 Solignac
judoclubvaldebriance@gmail.com
ou sur place au Dojo.

LES GALOUPIOTS

Le 26 septembre dernier lors de son assemblée générale, l'association de parents d'élèves des écoles du bourg et de puy Méry a reconduit sa mission pour l'année scolaire 2012/2013, à savoir organiser des manifestations tout au long de l'année, dont les bénéfices sont reversés aux écoles.

BILAN DES MANIFESTATIONS

• Vente de calendriers en décembre
• Tombola des dindes en décembre
• Loto en février
• La kermesse de l'école en juin a fourni des fonds qui ont permis de participer aux projets des 2 écoles :
- Sortie au Futuroscope pour l'école de Puy Méry.
- Participation au financement de cours de piscine et tennis pour la grande section et le CP.
• Participation au financement de la sortie à Chabrières pour les CP.
• Achat de calculettes pour les CM2 (cadeau départ en 6ème).

L'association a donné 2 166,40 €, cependant le solde créditeur de 5476,37 € prouve que ces dons auraient pu être beaucoup plus conséquents. Mais, nous savons déjà que nous allons pouvoir participer au financement de la sortie à Lathus pour l'école du bourg, au projet "Opéra" de l'école de Puy Méry et aussi à d'autres projets prévus dont les enseignants nous ont fait part.

ANNÉE 2012-2013

Pour cette nouvelle année scolaire, nous envisageons comme manifestations :
• Une vente de sapin de noël en décembre
• Une tombola sur le même principe que les dindes mais en remplaçant la volaille par des chocolats
• De conserver le loto qui reste une valeur sûre et incontournable, prévu

le 6 avril 2012
• Et bien sur d'organiser la kermesse du mois de juin.

L'ASSOCIATION

Lors de cette assemblée Mme POISON Véronique a passé le flambeau de la présidence à Mme DULERY Valérie. Nous tenons à la remercier pour ces 6 années passées à la tête de l'association, sans son dévouement beaucoup de projets au sein de l'école n'auraient pu avoir lieu.

Une nouvelle équipe a donc été mise en place pour faire survivre cette association, car il aurait été dommage que tout s'arrête. En effet la grande difficulté de l'association reste la mobilisation des parents et le peu d'investissements qu'ils manifestent lors des réunions. Le nouveau bureau propose donc que toutes les manifestations à venir dépendent d'un nombre suffisant de bénévoles pour les encadrer. Dans le cas contraire, elles seront annulées.

LE BUREAU

- Présidente : Valérie DULERY
- Vice Présidente : Sandrine RINGAUD
- Trésorière : Cécile GAUTIER
- Trésorier adjoint : Sylvain CHAMPY
- Secrétaire : Chloé BLONDEL

Le bureau de l'association remercie chaleureusement la municipalité, M. FLOIRAT pour son aide à la réalisation des calendriers, M. MAUX pour son animation du loto et bien sûr tous les parents qui s'investissent aux côtés de l'association.

Contacts

Les Galoupiots
http://galoupiot.over-blog.com

AAPPMA

Quelques nouvelles de la société de pêche…

2012, année de transition pour les pêcheurs, puisque dorénavant les cartes de pêche peuvent être acquises directement par l'intermédiaire d'Internet (www.cartedepeche.fr), aura permis à l'AAPPMA Vienne Briance de maintenir ses différentes activités.

Outre l'alevinage et la gestion de la Briance, sur le parcours qui lui est dévolu, Vienne Briance a participé à la Foire Artisanale du 1er Mai au Vigen. Foire durant laquelle son stand de pêche à la truite connut un vif succès auprès des enfants.

Les concours de pêche, organisés en juillet et août, ont connu une bonne participation et ont permis aux membres de notre AAPPMA de retrouver les confrères membres d'autres sociétés.

Nous tenons, dans ce cadre, à féliciter notre jeune confrère : Mathieu Merle qui, jeune pêcheur de la catégorie « cadet », s'est octroyé, au niveau départemental, la première place du critérium Est avec 54 points.

Nous donnons rendez-vous à l'ensemble des pêcheurs pour l'assemblée générale, dans le courant du mois de janvier.

Contacts

AAPPMA
Foyer des Associations - 87110 Solignac
Agrément Préfectoral : W 872 000 429

AÎKIDO CLUB VAL DE BRIANCE

L'association Aïkido Club Val de Briance a ouvert une section YOGA dans la salle de judo avenue St-Éloi à Solignac.

Une séance par semaine le lundi soir de 18 h 30 à 20 h.
La séance d'AÏKIDO se déroule au même endroit, le même jour à 20 h 30.

Contacts

Aïkido Club Val de Briance
05 55 04 13 52 ou se présenter au dojo avant la séance.

AVIS AUX ASSOCIATIONS

Votre page sur www.le-vigen.fr

Par leur dynamisme et leurs fonction d'innovation et d'animation les associations occupent une place importante dans la vie sociale et culturelle, voire même économique, locale. et sont une réponse essentielle aux attentes des habitants.
Dans cet esprit, une page au moins est réservée sur le site de la commune à chaque association qui juge utile d'y figurer.
Pour faire créer ou mettre à jour votre page :

Contacts

Mairie du Vigen
Jean-Claude Chanconie
05 55 00 51 17
site.mairie-le-vigen@orange.fr

Reportage

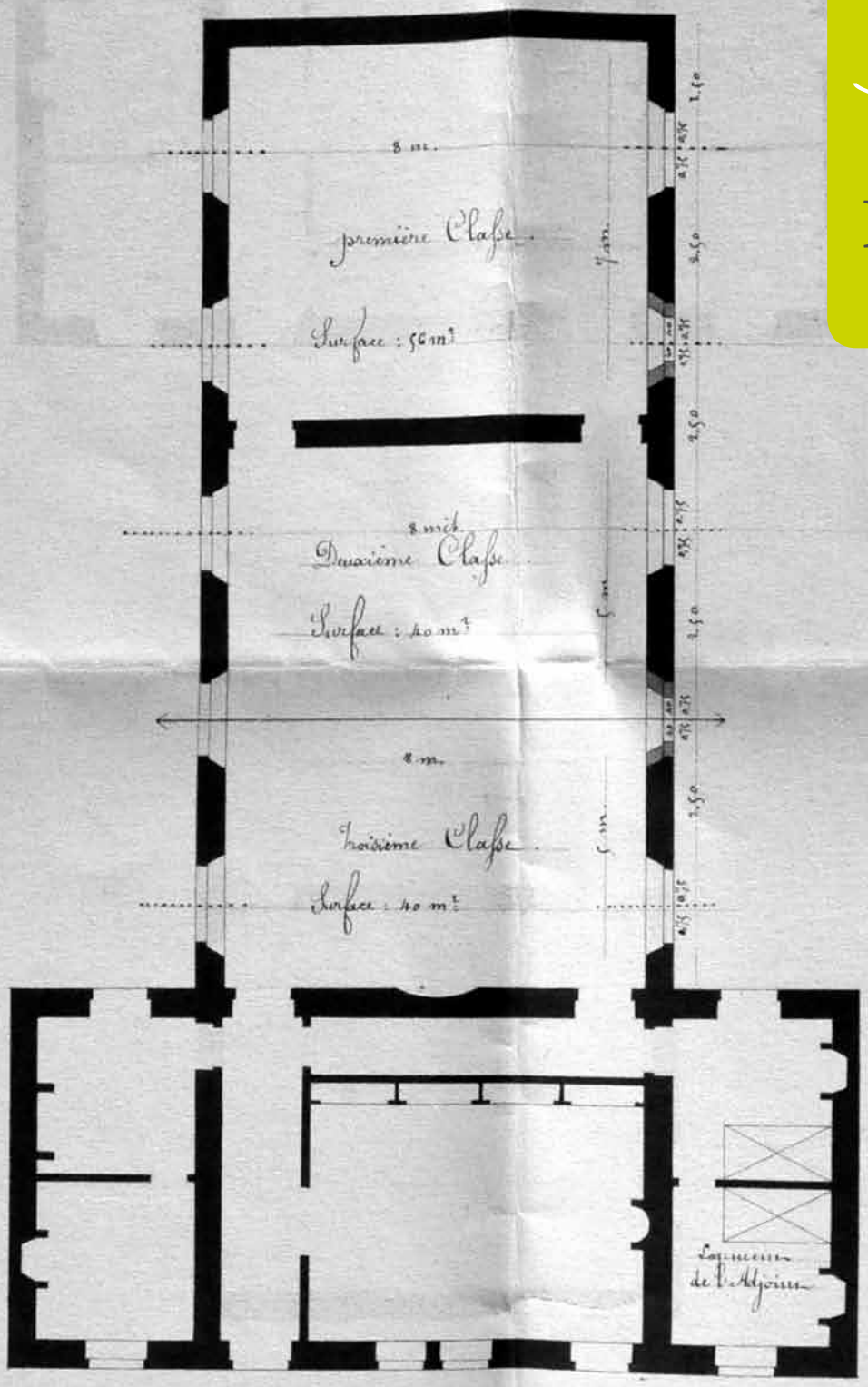

Plan de la mairie et de l'école de garçons.
On remarque en bas à droite du bâtiment deux pièces qui le rendent symétrique mais qui n'existent pas aujourd'hui. On retrouve ces deux pièces sur d'autres plans ou dessins et certains textes laissent à penser qu'elles ont existé et constituaient le logement de l'instituteur adjoint. Le petit bâtiment en bas à droite du document faisait également partie de ce logement. Ces deux éléments ont probablement été démolis en même temps.

Archives départementales de la Haute-Vienne

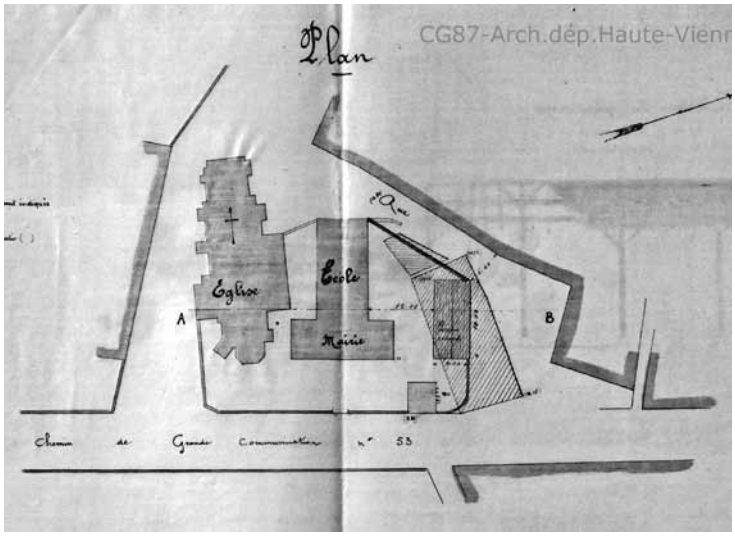

1912 - 2012 : un siècle d'histoire des écoles du Vigen

Ci-contre
L'implantation de la « mairie école de garçons » à coté de l'église. Lors de la construction du préau (rectangle hachuré verticalement) et du mur qui entoure l'ensemble pour former la cour. Le grand rectangle hachuré en biais et le trapèze hachuré horizontalement figurent deux bâtiments privés qui furent expropriés à cette occasion.

Au siècle dernier, le Vigen connaît un débat : créer et développer des écoles de hameau ou centraliser dans une école au bourg. Ce fut une pièce aux multiples rebondissements.

À la veille de la première guerre mondiale le Vigen dispose de 4 écoles publiques ouvertes sous les mandatures d'Adrien Delor, suite à de la séparation, en 1872, des communes du Vigen et de Solignac :

- L'école de garçons du bourg située derrière la mairie dans l'actuelle salle des mariages et qui devait dater de 1872.
- L'école de filles du bourg installée dans la maison située en dessous de l'école actuelle, à l'angle de l'avenue Saint Théau et du chemin devenu depuis la rue François Sarre. Elle avait été ouverte vers 1877 date de l'acquisition du bâtiment par la commune. Auparavant elle se tenait à la sortie de bourg, avant le pont, dans un local loué à Henry Michel.
- Deux écoles mixtes de hameau, l'une à Boissac, l'autre à Puy Méry. Construites en même temps et ouvertes en 1879.

La pièce commence au cours du conseil municipal du 24 novembre 1912. Le maire, Pierre Le Play petit fils de Frédéric Le Play, évoque le mauvais état des écoles du bourg, notamment celle de filles. Il envisage la construction d'une école unique. Le Conseil décide de commencer les études. 15 mois plus tard, le 22 février 1914 le Conseil reporte la décision définitive compte tenu de la hausse du loyer de l'argent. Le 9 août suivant Pierre Le Play est mobilisé : le projet devra attendre.

En 1929, onze années ont passé depuis la fin de la guerre. Pierre Le Play est à nouveau maire. Au conseil municipal du 22 décembre on envisage sérieusement de construire une nouvelle école. L'affaire est promptement menée. L'Inspecteur d'académie et le Préfet sont d'accord ; M. Raybaud, nommé architecte de la commune, présente un projet. Le Conseil l'approuve définitivement le 17 août 1930 et charge le Maire d'engager les démarches et les travaux. En huit mois l'affaire a été bouclée ; ça n'a pas trainé. Mais Le 21 mars 1931 les premières divergences apparaissent entre la commune et les diverses autorités ministérielles : les WC entrent et sortent des préaux, le logement des instituteurs va et vient d'est en ouest. Ces chicanes ralentissent les opérations mais le dur des problèmes reste à venir.

En novembre 1931 le Conseil constate que l'effectif atteint 49 élèves à l'école de Boissac avec une tendance à augmenter. Il demande la création d'une deuxième classe qui est acceptée par le Conseil départemental. Par ailleurs une pétition des habitants de divers hameaux du sud est de la commune est remise au Maire. Signée par une centaine « d'électeurs et pères de famille » (les femmes n'avaient pas le droit de vote), elle réclame la construction d'une école de hameau dans leur secteur et recense 63 élèves potentiels. Compte tenu de l'ouverture d'une autre classe à Boissac et du projet de construction d'une école au bourg, l'Inspecteur d'académie refuse.

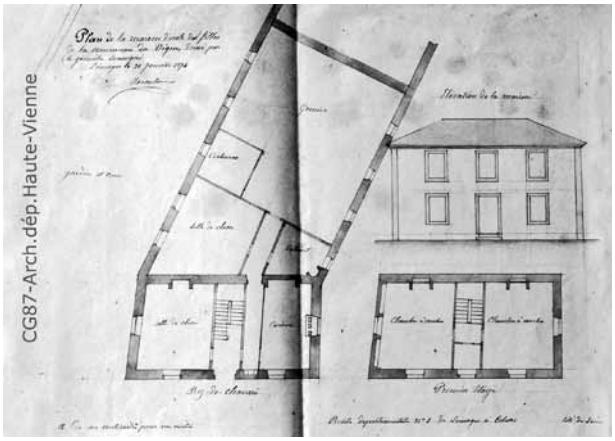

Plan de l'école de filles.

Les choses vont maintenant beaucoup moins vite. Nous arrivons en avril 1934. Le coût du projet de construction atteint 733 000 francs. Le Conseil demande que soit étudié un projet moins ambitieux. De son coté le Ministère demande de réduire le projet de 4 à 3 classes. Au cours de la séance du 24 juin 1934 le Conseil municipal maintient sa position et ses exigences, souligne les incohérences entre l'Inspection d'académie, le Préfet et le Ministère. Il s'agace des délais d'instruction, s'énerve un peu et retourne au Ministère le projet qui s'élève maintenant à 581 400 francs. Le Ministère maintient sa position et le Conseil finit par s'incliner mais fait perfidement remarquer que la réduction à 3 clases conduit à une économie de 24 300 francs seulement. Le 9 décembre 1934 une nouvelle pétition, réunissant 80 environ signataires, rappelle celle 1931. Le Conseil la transmet à l'Académie mais maintient sa priorité à la construction de l'école du bourg. Il suggère toutefois que

l'école de hameau pourrait se faire en y affectant les économies réalisées sur l'école du bourg par rapport au projet primitif.

Le 19 janvier 1935, l'Inspecteur d'académie fait une analyse détaillée des conséquences de la création d'une nouvelle école de hameau sur de la fréquentation des écoles du Vigen et des communes environnantes. La situation apparaît alors dans toute sa complexité. L'Inspecteur demande à la commune de prendre une position en toute connaissance de ces conséquences. On voit apparaître pour la première fois la suggestion d'un service de transport scolaire. Le Conseil décide alors, le 10 février 1935, d'abandonner l'hypothèse de l'école de hameau et d'étudier le « ramassage par auto ».

Le 23 février 1936 changement de cap. La commission chargée de l'étude du « ramassage par auto » a déposé un rapport défavorable. Le Conseil décide l'étude d'un projet de trois classes au bourg et d'une école de hameau d'une classe au lieu dit la Fouillère. De la Fouillère un terrain est successivement recherché au Bas Texon, puis au Chatenet et enfin à la Cornue.

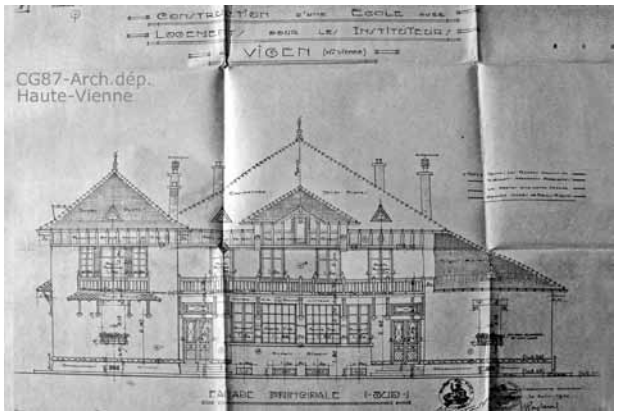

L'école du bourg telle qu'il était prévu de la construire en 1930.

Lors de la séance du Conseil municipal du 15 novembre 1936 :
• Le Maire informe le Conseil qu'un terrain a été trouvé à la Cornue pour l'école de hameau du « Chatenet ».
• Le Maire expose qu'il a mené des démarches auprès de l'Inspecteur d'académie et du Maire de Solignac et qu'une école intercommunale pourrait être envisagée.
• Un conseiller fait connaître son hostilité aux écoles de hameau et propose une motion enflammée en faveur du groupe scolaire intercommunal
• Le Maire accepte la motion à condition qu'il y soit ajouté que cela n'implique aucune modification au projet du « Chatenet ».
• La motion ainsi bizarrement modifiée est votée. Le Maire est chargé de poursuivre ses contacts avec Solignac.

Le 4 avril 1937, le Maire informe le Conseil qu'il n'a pas de réponse de Solignac et que cette commune a déposé à la Préfecture un projet concernant la construction d'un groupe important pour les études post-scolaires. Le Conseil décide de revenir au projet de 1931 concernant un groupe scolaire de 4 classes et adopte le projet de l'architecte pour l'école de hameau du Chatenet.

Le 26 juin 1938, avec une grande solennité, le Conseil municipal prend deux délibérations. L'une porte sur la construction du groupe scolaire du Bourg ; l'autre concerne l'école de hameau du Chatenet. Pour les deux projets le Conseil dépose des dossiers complets, demande les autorisations du Ministre et s'engage sur les financements.
La guerre est là. Tout s'arrête à nouveau.

Le 2 février 1947, le Conseil examine et vote le nouveau projet de groupe scolaire établi par M. Raybaud.
Le 28 septembre 1947, le Conseil examine une demande de Solignac qui ne dispose pas d'emplacement favorable pour la construction de son groupe scolaire. Le Conseil n'est pas hostile à la construction d'un bâtiment regroupant, sur le territoire du Vigen, les écoles du Vigen et de Solignac. Toutefois il ne veut pas que soit retardée la construction du groupe scolaire du Vigen en cours d'instruction. Il propose que la construction du Vigen soit Implantée de façon à permettre l'addition ultérieure des compléments nécessaires à Solignac.

Enfin, le 28 août 1949, le Conseil municipal approuve un nouveau projet de M. Raybaud complètement différent du précédent et dont le coût estimatif est de 21 500 000 francs (453 208 euros de 2012). Une subvention de 16 181 450 francs est obtenue le 7 mai 1950. L'adjudication des lots est faite le 16 novembre 1950.

Le groupe scolaire est inauguré le 4 octobre 1953. Les frais de la manifestation s'élèvent à 73 535 francs (1523 euros de 2012).
Il reste quelques travaux à terminer. On envisage de transformer l'ancienne école des filles en recette postale et cela donne lieu à quelques batailles. On décide que le logement désaffecté de l'instituteur soit réservé au logement d'un futur secrétaire de mairie. Il est souhaité que la salle des fêtes constituée à partir de certaines classes de l'école de garçons soit mise en priorité à la disposition d'une association scolaire laïque. Une place publique sera aménagée sur l'emplacement de la cour de l'ancienne école de garçons.

Boissac fermera en 1969 ; Puy Méry sera modernisé en 2006 mais va finalement fermer en 2014.

Résumé de la pièce

Avant la première guerre mondiale la municipalité souhaite remplacer les écoles du bourg, surtout celle de filles particulièrement vétuste, par un nouvel et unique groupe scolaire. L'état du marché financier, d'abord, la guerre, ensuite, bloquent le projet. Il est repris en 1929 mais les choses vont se compliquer.

Au début de la décennie 1930-1939 la population souhaite et réclame des écoles de hameau. C'est une solution dont elle ne mesure pas les implications et qui relève d'une époque déjà finissante. Mais elle lui est familière et correspond à ses problèmes quotidiens. De leur coté les élus se préoccupent d'implanter au bourg une « véritable école ». Ils pensent au bien des élèves, peut être aussi au « rayonnement » de la commune. L'Inspecteur d'académie est un gestionnaire avec une vue plus large, un « retour d'expérience » plus étendu, il perçoit mieux l'avenir. Le Ministère est bien loin.
La technologie évolue, les transports se développent.

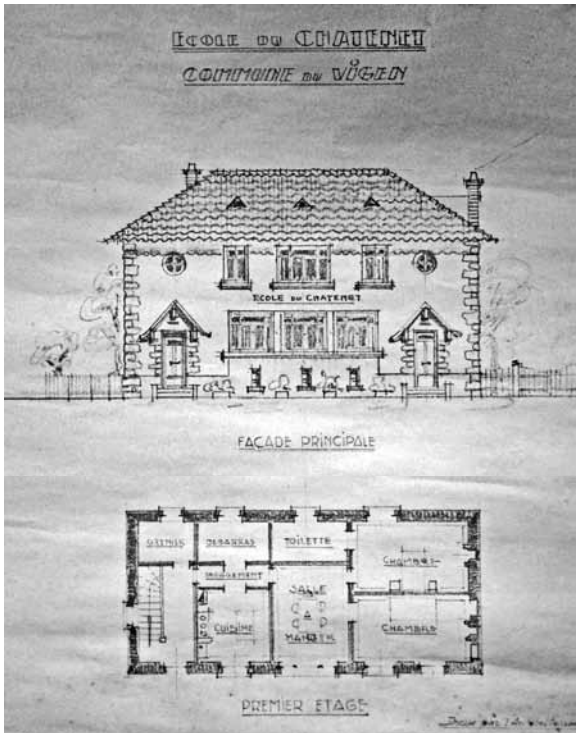

L'école du « Chatenet » telle qu'elle était prévue en 1936.

Petit à petit émerge l'idée d'une école unique, mettant en commun tous les moyens et desservie par des transports scolaires. Et puis il y a des retours en arrière ; quelques batailles d'arrière garde sont gagnées. À l'inverse, certains, voulant aller trop loin et trop vite jouent contre leur cause. La séance du 15 novembre 1936, évoquée plus haut, est intéressante à ce propos : d'un coté on pousse un grand, mais prématuré, projet d'école intercommunale ; de l'autre on envisage, à contretemps, une école au Chatenet. Il en ressort une motion incohérente et parfaitement inutile. L'atmosphère « 1936 » y était peut être pour quelque chose.

Après la guerre une autre histoire commence. Au bourg une école, différente de celle qui était prévue, est enfin construite et ouvre en 1953. L'école du Chatenet ne verra jamais le jour. Celle de Boissac fermera en 1969. L'école de Puy Méry va bientôt fermer à son tour. Elle ne peut plus être une école de plein exercice et empêche celle du bourg de l'être. La gestion des deux écoles est couteuse et compliquée. Tous les avantages, tout le charme de Puy Méry ne peuvent résister face à ses inconvénients et à la nécessité de rationalisation. Chaque époque a ses critères, ses normes, ses modes d'organisation. Ceux de notre époque la condamnent ; la nostalgie qu'on peut en avoir n'y change rien.

Il ne restera qu'une seule école, pas une école intercommunale (elle aurait pu l'être en 1953 mais c'était sans doute encore trop tôt) mais une seule école desservie par des transports scolaires.

De 1912 à nos jours il aura fallu un peu plus d'un siècle. Les hommes s'agitent, les hommes débattent, le temps décide.

Jean-Claude CHANCONIE

Texte de la pétition du 29 novembre 1931

Pétition adressée à Monsieur le Maire et à Messieurs les Membres du Conseil municipal du Vigen

“ Les habitants soussignés des villages et hameaux de Puypot, la Chapelle, la Fouillère, la Plagne, Mégnéras, le Petit Mégnéras, la Bessouille, le Bas Texon, le Chatenet, le Puy Mathieu, Villeneuve, les Pallènes, Pazac, etc… justement émus du projet de la construction d'un important groupe scolaire au chef-lieu de la commune du Vigen qui va entrainer des dépenses considérables et grever le budget communal pendant de longues années, se permettent de faire observer à Monsieur le Maire et aux membres du conseil municipal qu'avant de donner suite à ce projet, ils veuillent bien envisager la création d'une école de hameau dans leur région.

D'abord, ainsi qu'ils peuvent le voir par la liste ci-dessous, cette école sera largement pourvue d'élèves.

De plus, elle rendra les plus grands services aux enfants de cette région qui sont obligés de parcourir de très grandes distances, ceux de certains villages jusqu'à cinq kilomètres, pour aller en classe. En hiver, il leur faut, par le mauvais temps, partir avant jour, revenir la nuit, et, en été effectuer le retour en pleine chaleur à cause de l'avance de l'heure. Il est vraiment inhumain d'imposer à ces enfants de pareilles fatigues. Aussi bien des parents, à certains jours, hésitent à les envoyer à l'école.

La création d'une école dans la région des villages ci-dessus aurait un autre avantage : celui de décongestionner l'école de Boissac qui a une cinquantaine d'élèves pour une seule classe, ce qui est excessif.

Il n'appartient pas aux soussignés d'entrer dans le calcul de la dépense que la création de cette école occasionnerait mais ils savent que la part de l'Etat est considérable : 80 %. Celle de la commune serait donc minime.

Ils ne veulent pas non plus discuter sur la nécessité et l'opportunité de la construction d'un groupe scolaire au chef lieu de la commune. Ils souhaitent que le bourg, déjà si coquet, s'embellisse encore davantage mais ils ne peuvent s'empêcher de faire respectueusement observer qu'il serait quelque peu injuste d'y consacrer toutes les ressources, alors que les villages et les hameaux de l'extrémité sud-est de la commune sont dépourvus du nécessaire.

Les soussignés sont persuadés que Monsieur le Maire et Messieurs les membres du conseil municipal seront touchés de la situation qui vient de leur être exposée et qu'ils prendront en considération la requête si légitime qui leur est adressée.

Dans cet espoir, ils le prient d'agréer l'expression de leurs sentiments bien distingués. ”

Carnet

Tombera ou tombera pas !
(Jeu de René Coudert)

Mémento

MAIRIE

- 05 55 00 51 17
- mairie-le-vigen@wanadoo.fr
- www.le-vigen.fr

Lundi-vendredi :
8 h 30 / 12 h et 13 h 30 / 17 h 30
Samedi : 9 h 30 à 11 h 30
(Vacances scolaires : fermée le samedi)

Le Maire reçoit en mairie, le samedi matin, sur rendez-vous pris auprès du secrétariat de mairie.

AGENCE POSTALE

05 55 30 80 19
Lundi : 13 h 50 / 16 h 15
Mardi-vendredi : 9 h / 12 h et 13 h 50 / 16 h 15
Samedi : 9 h / 12 h

BIBLIOTHÈQUE

05 55 00 53 73
bibliotheque-le-vigen@orange.fr
Lundi, mardi, vendredi : 16 h / 18 h 30
Mercredi : 9 h 30 / 11 h 30 et 14 h / 18 h
Samedi : 10 h / 12 h

CENTRE CULTUREL POLYVALENT

Location de salles : s'adresser à la mairie

ÉCOLE DE MUSIQUE

S'adresser à la mairie

RAMASSAGE DES POUBELLES

• Déchets ménagers non recyclables
Poubelle verte : les lundis après-midi
• Déchets ménagers recyclables
Poubelle bleue : le mercredi après-midi, tous les quinze jours (semaines paires).

DÉCHETTERIES

• La plus proche : rue Léonard Samie (ZI de Romanet) à Limoges. Ouverture : 9 h - 12 h 30 et 14 h - 18 h tous les jours sauf le lundi.
• Pour les horaires d'ouverture des autres déchetteries, merci de s'adresser à la Direction de la Propreté Urbaine, Mairie de Limoges : 05 55 45 79 30.

COLLECTE DES TEXTILES

Colonne d'apport volontaire en centre bourg derrière la salle polyvalente.

COLLECTE DU VERRE

Colonnes d'apport volontaire
• PUY MÉRY, près de l'école, à côté de l'ancienne salle de l'Amicale Laïque.
• BOURG, derrière le centre commercial (prendre à gauche la voie qui le contourne).
• LES FARGES, en haut du lotissement au fond du petit parking. route de Boissac, à coté de l'abribus au début du chemin des Vergnades.

ENCOMBRANTS

Ramassage à domicile une fois par trimestre. Il est impératif de s'inscrire à la mairie au plus tard 10 jours avant le ramassage. Prochains passages : jeudis 14 mars et 13 juin 2013.

TRANSPORTS

TRAINS
En semaine la SNCF assure 3 allers et 3 retours par jour entre Limoges-Bénédictin et la gare de Solignac-Le Vigen. Horaires sur : www.voyages-sncf.com/billet-train/horaires

AUTOCARS
Une liaison par autocar est assurée tous les jours aux alentours de 7 h et 14 h, vers Limoges, retour le soir vers 18 h. Il y a cinq points de desserte sur la commune. Plus de précisions : s'adresser à la mairie.

TÉLOBUS
Du lundi au samedi sauf les jours fériés les lignes 42 et 43 du Télobus relient 10 points d'arrêt sur la commune au pôle St Lazare de la STCL. Tout renseignement sur le fonctionnement de Télobus et ses horaires sur : www.stcl.fr et sur le site de la commune : www.le-vigen.fr

ASSISTANTE SOCIALE

Mme PELISSIER tient une permanence, à la salle polyvalente les 2ème et 4ème lundis du mois, de 14 h à 16 h 30
06 23 50 23 85 (numéro à utiliser uniquement aux heures de permanence).
Il est également possible de s'adresser à :
• La Maison de la Solidarité du Département : 05 55 49 16 00, et
• Antenne de Bellevue / 05 55 50 44 25
1, rue André Messager à Limoges

RÉFÉRENTE GÉRONTOLOGIQUE

Aurélie MARTIN
Conseil Général de la Haute-Vienne
Maison du Département
4bis, avenue des Coutures - Limoges
05 55 45 13 45

AIDE À DOMICILE

Service d'accompagnement et d'aide à domicile de la Croix Rouge.
16, rue François Perrin - Solignac
05 55 00 51 39

PROFESSIONNELS DE SANTÉ

MÉDECINS
Groupe Médical du Vigen
16, avenue de la Gare
05 55 00 51 69

MASSEURS KINÉSITHÉRAPEUTES
Cabinet de Rééducation du Val de Briance. 4b, allée des Pommiers / 05 55 00 53 80

ORTHOPHONISTE
Ghislaine PAREAUD
9, avenue Frédéric Le Play
05 55 58 66 73

VÉTÉRINAIRE
Clinique vétérinaire C. de ROSIERS Centre commercial du Bas Faure (Carrefour)
05 55 06 90 90

PSYCHOLOGUE
Delphine LISSAJOUX
9, avenue Frédéric Le Play
06 30 06 87 82

SOINS INFIRMIERS
• Bernadette CHAMBON
11, allée des Pommiers
05 55 00 41 94
• Sylviane GUITTARD
Le Haut Vauzelas
05 55 48 99 03
• Croix Rouge Française
16, rue François Perrin - Solignac
05 55 00 51 39
• Cabinet MAURILLEGANT, FAUCHER, BARRIERE
64, avenue Saint-Éloi - Solignac
05 55 00 57 71

Numéros d'urgence

• Gendarmerie de Solignac : 05 55 00 50 03
• S.A.M.U. : 15
• Police : 17
• Pompiers : 18
• Appel d'urgence Européen : 112
• Sans abri : 115
• Enfance maltraitée : 119
• Centre anti-poisons de Bordeaux : 05 56 96 40 80

PREMIERS SECOURS

Défibrillateurs cardiaques sont en libre service :
• Au Vigen, coté droit de la mairie.
• À Solignac à gauche de la porte d'entrée de la mairie.
• Au stade de foot sur la façade des anciens vestiaires.

Agenda

Vendredi 4 janvier 2013, 18 h 30

Vœux du Conseil Municipal aux administrés > Salle polyvalente.

Dimanche 13 janvier 2013, 14 h 30

« Thé dansant » du Comité des fêtes > Salle polyvalente.

Mardi 29 janvier 2013

Assemblée Générale du Club de l'Amitié.

Février - mars 2013

« Raconte Tapis » et théâtre de marionnettes > Organisés par l'Association Culture et Loisirs Val de Briance, section bibliothèque.

Samedi 2 février 2013, 20 h 30

« Soirée » association CRESCENDO > Salle polyvalente.

Vendredi 1er mars 2013, 20 h 30

Gala accordéon > Organisé par le comité des Fêtes. Salle polyvalente.

Mardi 19 mars 2013

Commémoration de la fin de la guerre d'Algérie > Rendez-vous devant le monument aux morts pour toutes les personnes qui désirent s'associer à cette journée du souvenir. L'horaire sera précisé ultérieurement par voie de presse.

Du 9 au 24 mars 2013

Exposition sur le « Printemps des poètes » > Organisés par l'Association Culture et Loisirs Val de Briance, section bibliothèque.

Samedi 6 avril 2013, 20 h 30

Loto des Galoupiots > Salle polyvalente.

Samedi 13 avril 2013, 14 h 30

Remise des prix du concours de Nouvelles > Salle polyvalente.

À ne pas manquer !

Mercredi 1er mai 2013
Vide grenier et foire artisanale dans le centre bourg du Vigen

L'édition 2011

Mercredi 8 mai 2013

Commémoration de la fin de la deuxième guerre mondiale > Rendez-vous devant le monument aux morts pour toutes les personnes qui désirent s'associer à cette journée du souvenir. L'horaire sera précisé ultérieurement par voie de presse.

Juin 2013

Exposition sur les 100 ans du Tour de France > Organisés par l'Association Culture et Loisirs Val de Briance, section bibliothèque.

11, 12 et 13 juin 2013

Randonnée sur les chemins de Compostelle > Organisée par la section « marche » du Club de l'amitié.

Samedi 15 juin, 16 h 30 & 20 h 30

Auditions de l'école de musique du Vigen > Salle polyvalente.

Vendredi 21 juin 2013

Fête de la musique
Animations place de la Briance

AVIS AUX LECTEURS
DU VIGEN INFORMATION

Vous souhaitez figurer ou écrire dans les pages du Vigen Information (vie des associations, reportages...) ? Merci de transmettre votre texte à l'adresse email suivante :

site.mairie-le-vigen@orange.fr

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

Zolane, Benjamin, Georges NICOT 11 juin 2012
Anna TEILLET 9 août 2012
Manon, Marie, Nathalie LECOURT 19 septembre 2012
Maloé, Michel, Jimmy COUTY SINGAINY 23 septembre 2012
Sam BORD 3 octobre 2012
Lénaëlle, Maude DE PLASSE VALADE 1er novembre 2012

DÉCÈS

Solange, Angèle LACOTTE 1er juillet 2012
Jean-Pierre VALOIS 13 octobre 2012
Gérard Joseph Louis Jean DUPONT 6 novembre 2012

MARIAGES

Élisabeth Lucile Pierrette FABRE & Christophe OCTOR 26 mai 2012
Isabelle LETENDART & Philippe SOLA 2 juin 2012
Nathalie Isabelle HISQUIN & David Jean-François BOSCADAS 5 juillet 2012

LÉGENDES DU DIAPORAMA

PHOTOS 1 & 2
Le député très en verve, est écouté par une salle attentive.

PHOTO 3
Après quoi, de table en table, il passe saluer les convives.

PHOTO 4
Bien secondé, avec d'autres arguments, par notre conseillère générale.

PHOTOS 5 À 9
Tous les aînés semblent bien contents d'être là,

PHOTOS 10 À 14
et de se dégourdir les jambes entre les plats.

PHOTO 15
Certains semblent même super contents.

Diaporama

Le repas des aînés du 2 décembre dernier

3

11

1

6

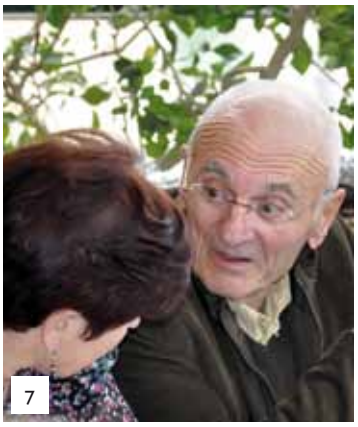
7

12

13

10

14

5

15

4

2

< Les légendes des photos sont ci-contre.

8

9

mairie

le Vigen information

automne-hiver 2012

Prochain numéro
ÉTÉ 2013
À bientôt !